



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

4

# Compte d'Etat

## Comptes spéciaux

2009



**Comptes spéciaux**

	Page
<b>1 Fonds pour les grands projets ferroviaires</b>	<b>3</b>
Arrêté fédéral II (projet)	12
<b>2 Fonds d'infrastructure</b>	<b>13</b>
Arrêté fédéral III (projet)	22
<b>3 Domaine des écoles polytechniques fédérales</b>	<b>23</b>
Arrêté fédéral IV (projet)	60
<b>4 Régie fédéral des alcools</b>	<b>61</b>
Arrêté fédéral V (projet)	71







**Table des matières**

	Page
<b>1 Fonds pour les grands projets ferroviaires</b>	<b>7</b>
11 Bases légales, structure et compétences	7
12 Fonctionnement du fonds	7
13 Compte 2009	7
Arrêté fédéral II (projet)	12





## 11 Bases légales, structure et compétences

L'institution d'un fonds pour les grands projets ferroviaires trouve sa base dans l'art. 196, ch. 3 (disposition transitoire ad art. 87), al. 3, des dispositions transitoires de la Constitution. Les procédures qui le régissent sont fixées dans l'AF du 9 octobre 1998 portant règlement du fonds pour les grands projets ferroviaires (RS 742.140). Le tableau de la page 8 donne un aperçu général de la structure du fonds.

Le fonds est juridiquement dépendant et doté d'une comptabilité propre. Sa structure se compose d'un compte de résultats et d'un bilan.

Le *compte de résultats* comprend:

- les revenus, qui se composent d'attributions aux fonds sous forme de recettes affectées ainsi que de la capitalisation des prêts à taux variable conditionnellement remboursables, des prêts remboursables et des avances;
- les charges, qui se composent des prélèvements consacrés aux projets, des intérêts passifs sur les engagements du fonds, de la réévaluation des actifs ainsi que, dans une phase ultérieure, des remboursements des avances accordées par la Confédération.

Dans le cadre des compétences définies à l'art. 196, ch. 3, al. 2, de la Constitution, le *Conseil fédéral* décide périodiquement dans quelle mesure les différents moyens financiers prévus sont versés au fonds (art. 4 du règlement). Il prend sa décision sur la base d'une planification financière garantissant la couverture des coûts des projets. Parallèlement à l'élaboration du budget, le Conseil fédéral établit une planification financière sur trois ans et informe le Parlement des résultats obtenus (art. 8, al. 2, du règlement).

L'*Assemblée fédérale* fixe chaque année par un arrêté fédéral simple, en même temps que le budget de la Confédération, les moyens financiers consacrés aux différents projets. Pour ce faire, elle approuve un crédit budgétaire pour chaque projet (art. 3 du règlement). C'est également l'Assemblée fédérale qui approuve les comptes du fonds (art. 8, al. 1, du règlement).

## 12 Fonctionnement du fonds

Dans une *première phase d'existence* du fonds, il y a un pic d'investissement en raison du cumul des projets. Les recettes affectées ne suffisent alors pas à couvrir les charges annuelles du fonds. Le solde négatif du compte de résultats est alors annuellement couvert par l'octroi d'avances (art. 6, al. 1, du règlement) qui, avec le temps, s'accumulent au niveau du bilan du fonds. Les avances octroyées ne peuvent excéder 8,6 milliards de francs (prix de 1995) en valeur cumulée (art. 6, al. 2, du règlement). Elles seront indexées jusqu'à la fin de 2010. Pour refinancer à son tour l'octroi d'avances au fonds, la Confédération doit emprunter les

fonds nécessaires sur le marché des capitaux, augmentant ainsi le niveau d'endettement de l'Etat.

Dans la *seconde phase d'existence* du fonds, les moyens financiers prévus par l'article constitutionnel, à savoir les recettes affectées, sont plus importants que les prélèvements du fonds pour les différents projets. Il en résulte un surplus annuel de financement. Conformément à l'art. 6, al. 3 du règlement du fonds, au moins 50% des attributions affectées au fonds (RPLP et pour mille de la TVA) doivent être consacrées au remboursement des avances à partir de la mise en exploitation commerciale du tunnel de base du St-Gothard (vers 2017). Cette règle s'applique jusqu'à ce que l'ensemble des avances ait été remboursé. Cela permettra de diminuer le poste des avances au bilan du fonds et de réduire les engagements du fonds vis-à-vis de la Confédération. Au niveau du bilan de la Confédération, le poste des avances figurant sous patrimoine financier diminue, ce qui réduit d'autant la part de l'endettement de la Confédération due aux grands projets ferroviaires.

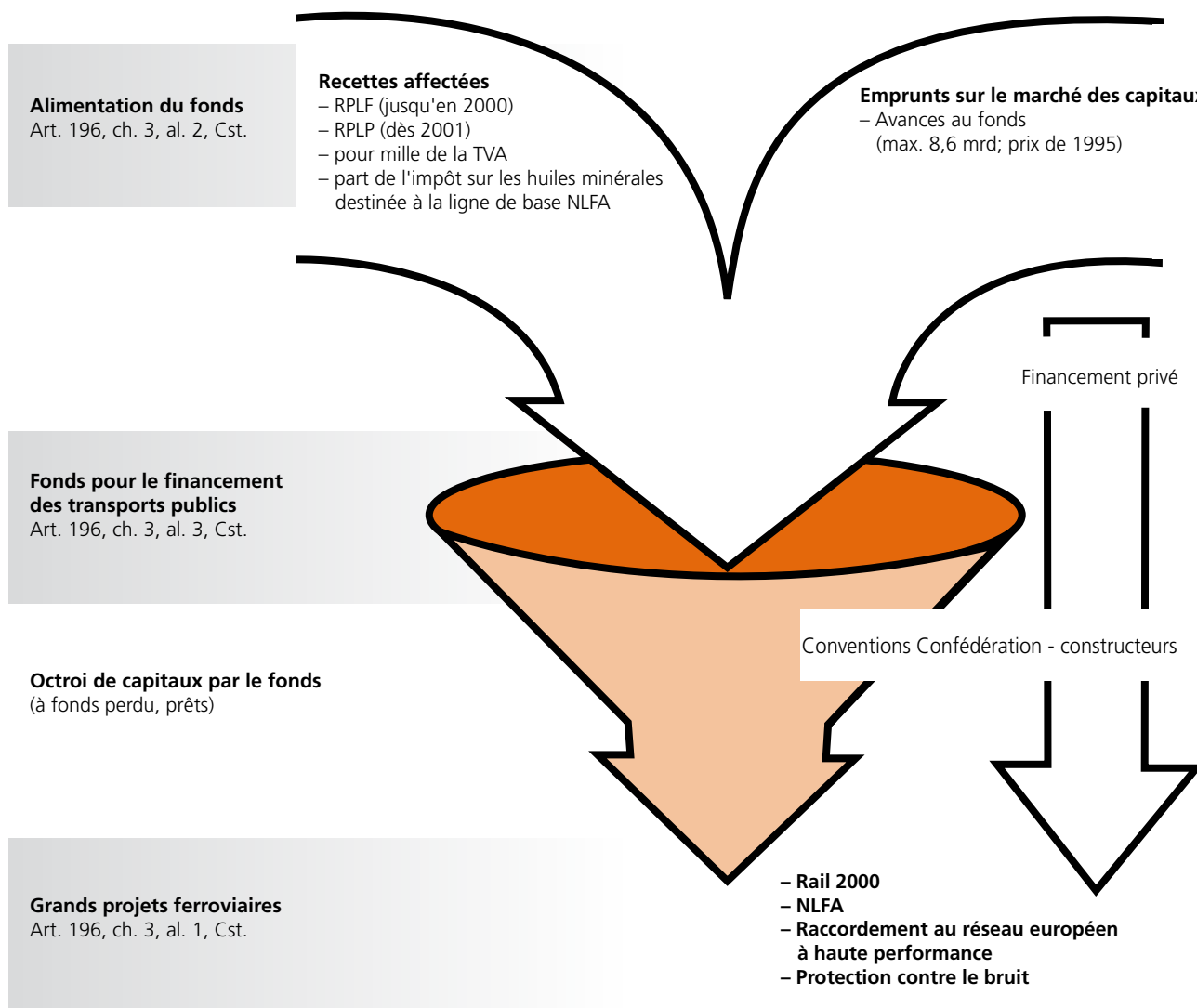
Finalement, le fonds sera dissout lorsque les différents projets seront réalisés et que les avances, rémunérées aux conditions du marché, auront été complètement remboursées.

## 13 Compte 2009

Au cours de l'exercice, les recettes affectées se sont chiffrées à 1549 millions et sont restées 3 % (41 mio) en-deçà du budget (crédits supplémentaires inclus). Dans ce contexte, on constate deux tendances opposées: les recettes issues de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations ont dépassé de 6 millions la somme prévue et ce, malgré la conjoncture difficile et la décision du Tribunal administratif fédéral relative à l'augmentation du taux de redevance de 2008. Cet excédent est notamment dû aux surplus de recettes inhérent au déclassement des véhicules de la catégorie Euro 3 qui n'a été effectué qu'en 2009. En contrepartie, la faible situation économique s'est répercutée sur les recettes issues du pour mille de la taxe sur la valeur ajoutée: n'atteignant que 303 millions, elles se situent à 23 millions en dessous du budget. Les recettes de l'impôt sur les huiles minérales, dont 25 % sont affectées à la construction des lignes de base de la NLFA, sont inférieures de 25 millions à la valeur budgétisée (crédits supplémentaires inclus) de 326 millions. Sur la base d'une intervention du Contrôle fédéral des finances au cours de l'exercice 2009 ainsi qu'en raison d'un versement a posteriori (en rapport avec le passage au nouveau modèle comptable [NMC]) des recettes issues de la TVA des mois de novembre et décembre 2006, des revenus des intérêts extraordinaires de 1,4 million environ ont été inscrits en faveur du fonds FTP.

Le 1<sup>er</sup> avril 2009, dans le cadre d'un report de crédit le Conseil fédéral a augmenté de 950 000 francs le crédit budgétaire destiné aux LGV pour les aménagements sur la ligne Lindau - Geltendorf, le portant ainsi à 6,56 millions. Par ailleurs, le 5 juin 2009, le Parlement a accepté les crédits supplémentaires de 53 millions pour la ligne de base du Loetschberg et de 1,6 million pour l'ana-

## Fonds pour les grands projets ferroviaires



lyse des capacités des axes nord-sud (KANSAS). Le 2 décembre 2009, le Parlement a accepté un autre crédit supplémentaire de 3 millions destiné à la planification du développement ultérieur de l'infrastructure ferroviaire (Rail 2030), ce qui portait à 1689 millions de francs le montant total disponible pour les prélèvements destinés au financement des projets. Cependant, seuls 1520 millions ont été prélevés sur le fonds. Les moyens financiers requis ont donc été inférieurs de 169 millions environ (- 10%) au budget prévisionnel (crédits supplémentaires inclus).

Au cours de l'exercice 2009, la NLFA a requis 1204 millions, soit environ 104 millions de moins (- 8%) que prévu (sans acquisition des terrains pour la garantie du tracé ni analyse des capacités des axes nord-sud). Cela s'explique principalement par des économies (- 56 mio) sur l'axe du St-Gothard. Par ailleurs, les

procédures juridiques concernant l'axe du Loetschberg n'ont pas encore toutes abouti et, par conséquent, il reste des versements finaux à effectuer (- 34 mio). Etant donné que les conventions de financement de la deuxième phase n'ont pu être conclues avec le SOB et les CFF qu'à la fin de l'année, seuls 915 000 francs sur les 6,37 millions prévus ont été utilisés pour les aménagements Saint-Gall – Arth-Goldau. L'analyse des capacités des axes nord-sud fait également état d'un crédit résiduel (1,5 mio). La garantie du tracé n'a pas requis de moyens financiers.

Pour la 1<sup>re</sup> étape de RAIL 2000, largement avancée, 12 millions ont été dépensés. La nette différence des dépenses par rapport au budget (- 18 mio) s'explique surtout par une adjudication avantageuse concernant la 3<sup>e</sup> voie Gexi – Lenzburg et par un déroulement positif des travaux. Dans le cadre de la planification

du développement de l'infrastructure ferroviaire, le futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB) et le projet subséquent (Rail 2030) ont absorbé respectivement un tiers et deux tiers des moyens financiers alloués.

Les prélèvements du fonds FTP destinés aux raccordements au réseau européen des lignes à grande vitesse (LGV) se sont chiffrés à 175 millions. Bien que les projets qui se trouvent en phase initiale en Suisse (aménagement Saint-Gall – St-Margrethen, aménagements Bülach – Schaffhouse, aménagements Sargans - St-Margrethen et Saint-Gall – Constance) aient progressé par rapport à l'année précédente, 18% environ des fonds n'ont pas été utilisés: différents projets LGV en France (aménagement Bellegarde – Nurieux – Bourg-en-Bresse), en Allemagne (aménagement Lindau – Geltendorf) et en Suisse n'ont pas pu être lancés ou n'ont pas progressé comme prévu.

Les dépenses liées à la protection contre le bruit se chiffrent à 124 millions au cours de l'exercice et correspondent à peu de chose près au montant budgétisé (- 3%).

Les intérêts à prendre en charge par le fonds FTP se chiffrent à 176 millions pour les avances et à 1,7 million pour les prêts. Les intérêts sur les avances sont donc inférieurs de 63 millions à la somme prévue : cela s'explique par un taux d'intérêt plus bas

(2,44% au lieu des 3,25% inscrits au budget) et par des avances moindres. 14% des recettes affectées de la RPLP et de la TVA serviront à acquitter les intérêts sur les avances (les recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales ne sont pas disponibles pour rémunérer les avances).

Après imputation des intérêts sur les avances, le fonds FTP boucle ses comptes 2009 avec une insuffisance de couverture de 149 millions, alors que le budget l'estimait à 189 millions de plus (crédits supplémentaires inclus). Cette diminution du déficit est principalement due à celle des dépenses pour les projets. Les avances cumulées passent de 7240 à 7388 millions de francs. Elles se situent encore 2270 millions en-deçà de la limite des avances indexée prescrite par la loi.

L'état des prêts pour l'axe du Loetschberg a été réduit de 9,8 millions au 31 décembre 2009. BLS Réseau SA a transféré des installations de courant ferroviaire sur cet axe (sous-station Mitholz) aux CFF dans le cadre d'un transfert d'installations et de prêts pour une somme de 8,8 millions. En outre, après avoir examiné si les investissements du domaine des installations de courant ferroviaire pouvaient être portés à l'actif, des prêts s'élevant à 1 million ont été convertis en contributions à fonds perdu. Sur l'axe du St-Gothard, un prêt de 3,2 millions a également été converti en contribution à fonds perdu.

## Compte de résultats

CHF	Compte 2008	Budget y c. suppléments 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val.abs.	%
<b>Revenus</b>	<b>2 570 237 752</b>	<b>2 581 555 182</b>	<b>2 281 902 149</b>	<b>-288 335 603</b>	<b>-11,2</b>
<b>Recettes affectées</b>	<b>1 613 888 211</b>	<b>1 589 791 750</b>	<b>1 549 048 182</b>	<b>-64 840 029</b>	<b>-4,0</b>
Taxe sur la valeur ajoutée	311 980 704	326 000 000	302 822 966	-9 157 738	-2,9
Redevance sur le trafic des poids lourds	940 057 836	937 600 000	943 945 599	3 887 763	0,4
Impôt sur les huiles minérales	338 635 796	326 191 750	300 916 962	-37 718 834	-11,1
Recettes extraordinaires	23 213 875	-	1 362 655	-21 851 220	-94,1
<b>Capitalisation de prêts remboursables, Confédération</b>	<b>76 773 000</b>	<b>-</b>	<b>-76 773 000</b>	<b>-100,0</b>	
<b>Capitalisation de prêts à taux variable conditionnellement remboursables</b>	<b>677 400 000</b>	<b>653 600 000</b>	<b>584 200 000</b>	<b>-93 200 000</b>	<b>-13,8</b>
NLFA, dont					
axe du Loetschberg	68 000 000	3 800 000	-	-68 000 000	-100,0
axe du St-Gothard	605 900 000	600 000 000	571 900 000	-34 000 000	-5,6
améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	3 500 000	27 300 000	10 800 000	7 300 000	208,6
Rail 2000, dont					
1 <sup>re</sup> étape	-	22 500 000	1 500 000	1 500 000	n.d.
Raccordement au réseau européen	-	-	-	-	n.d.
<b>Capitalisation des avances, Confédération</b>	<b>202 176 541</b>	<b>338 163 432</b>	<b>148 653 967</b>	<b>-53 522 574</b>	<b>-26,5</b>
<b>Charges</b>	<b>2 570 237 752</b>	<b>2 581 555 182</b>	<b>2 281 902 149</b>	<b>-288 335 603</b>	<b>-11,2</b>
<b>Prélèvements consacrés aux projets</b>	<b>1 667 215 102</b>	<b>1 688 847 000</b>	<b>1 519 704 379</b>	<b>-147 510 723</b>	<b>-8,8</b>
NLFA, dont					
surveillance du projet	2 820 844	4 467 000	3 216 560	395 716	14,0
axe du Loetschberg	136 007 034	60 800 000	27 201 273	-108 805 761	-80,0
axe du St-Gothard	1 211 897 487	1 200 000 000	1 143 745 213	-68 152 274	-5,6
aménagement Saint-Gall - Arth-Goldau	790 000	6 370 000	915 000	125 000	15,8
améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	3 812 000	26 600 000	19 484 013	15 672 013	411,1
améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	-	9 700 000	9 684 000	-	n.d.
garantie du tracé	-	300 000	-	-	n.d.
analyse de la capacité des axes nord-sud	2 466 342	3 300 000	1 814 766	-651 576	-26,4
Rail 2000, dont					
1 <sup>re</sup> étape	27 223 409	30 000 000	12 242 332	-14 981 077	-55,0
Surveillance des mesures visées à l'art. 4, let. b, LDIF	292 648	3 000 000	1 097 520	804 872	275,0
Planification du développement ultérieur de l'infrastructure ferroviaire	-	3 000 000	2 014 931	2 014 931	n.d.
Raccordement au réseau européen, dont					
surveillance du projet	122 815	1 700 000	824 000	701 185	570,9
aménagement Saint-Gall - St-Margrethen	7 208 124	20 400 000	13 654 000	6 445 876	89,4
aménagement Lindau - Geltendorf	-	6 560 000	-	-	n.d.
aménagement Bülach - Schaffhouse	1 600 000	17 400 000	10 955 600	9 355 600	584,7
construction nouvel axe Belfort - Dijon	45 000 000	45 000 000	45 000 000	-	-
aménagement Vallorbe/Pontarlier - Dijon	13 609 200	11 001 000	10 979 840	-2 629 360	-19,3
aménagement du nœud de Genève	909 403	2 600 000	596 000	-313 403	-34,5
aménagement Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse	80 903 695	93 649 000	79 198 723	-1 704 972	-2,1
raccordement aéroport Bâle-Mulhouse	-	500 000	-	-	n.d.
aménagement Bienne - Belfort	320 251	1 300 000	1 010 458	690 207	215,5
aménagement Berne - Neuchâtel - Pontarlier	2 045 215	1 900 000	1 900 000	-145 215	-7,1
aménagement Lausanne - Vallorbe	371 220	500 000	69 000	-302 220	-81,4
aménagement Sargans - St-Margrethen	734 908	5 000 000	4 652 000	3 917 092	533,0
aménagement Saint-Gall - Constance	768 264	4 900 000	4 543 504	3 775 240	491,4
aménagement Zurich-Aéroport - Winterthur	1 000 000	1 400 000	1 400 000	400 000	40,0
Protection contre le bruit	127 312 243	127 500 000	123 505 646	-3 806 597	-3,0
<b>Intérêts sur prêts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 708 000</b>	<b>1 708 000</b>	<b>n.d.</b>
<b>Intérêts sur les avances</b>	<b>225 622 650</b>	<b>239 108 182</b>	<b>176 289 770</b>	<b>-49 332 880</b>	<b>-21,9</b>
<b>Réévaluation de prêts à taux variable conditionnellement remboursables</b>	<b>677 400 000</b>	<b>653 600 000</b>	<b>584 200 000</b>	<b>-93 200 000</b>	<b>-13,8</b>

n.d.: non disponible

**Bilan**

CHF	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
<b>Actif</b>	<b>7 309 580 489</b>	<b>7 453 234 457</b>	<b>143 653 968</b>	<b>2,0</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Comptes courants, constructeurs	600 271	275 471	-324 800	-54,1
Réévaluation de comptes courants, constructeurs	-600 271	-275 471	324 800	-54,1
<b>Actif immobilisé</b>	<b>7 309 580 489</b>	<b>7 453 234 457</b>	<b>143 653 968</b>	<b>2,0</b>
<b>Prêts à taux variable conditionnellement remboursables</b>	<b>11 650 930 000</b>	<b>12 222 099 708</b>	<b>571 169 708</b>	<b>4,9</b>
NLFA, axe du Loetschberg	2 191 303 000	2 181 460 281	-9 842 719	-0,4
NLFA, axe du St-Gothard	3 518 800 000	4 087 512 427	568 712 427	16,2
NLFA, améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	266 600 000	277 400 000	10 800 000	4,1
Rail 2000, 1 <sup>re</sup> étape	5 674 227 000	5 675 727 000	1 500 000	0,0
<b>Prêts remboursables</b>	<b>70 000 000</b>	<b>65 000 000</b>	<b>-5 000 000</b>	<b>-7,1</b>
Rail 2000, 1 <sup>re</sup> étape	70 000 000	65 000 000	-5 000 000	-7,1
<b>Réévaluation de prêts à taux variable conditionnellement remboursables</b>	<b>-11 650 930 000</b>	<b>-12 222 099 708</b>	<b>-571 169 708</b>	<b>4,9</b>
<b>Endettement du fonds (avances)</b>	<b>7 239 580 489</b>	<b>7 388 234 457</b>	<b>148 653 968</b>	<b>2,1</b>
<b>Passif</b>	<b>7 309 580 489</b>	<b>7 453 234 457</b>	<b>143 653 968</b>	<b>2,0</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>7 309 580 489</b>	<b>7 453 234 457</b>	<b>143 653 968</b>	<b>2,0</b>
Prêts remboursables de la Confédération	70 000 000	65 000 000	-5 000 000	-7,1
Avances de la Confédération	7 239 580 489	7 388 234 457	148 653 968	2,1

n.d.: non disponible

Projet

## **Arrêté fédéral II concernant les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires pour l'année 2009**

du # juin 2010

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 8, al. 1, du règlement du fonds pour les grands projets  
ferroviaires du 9 octobre 1998<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du # avril 2010<sup>2</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1**

Les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires sont  
approuvés pour l'exercice 2009 comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de  
1 519 704 379 francs pour les projets et il se solde par un  
déficit de financement de 148 653 967 francs, couvert par  
des avances;
- b. le bilan présente des avances de 7 388 234 457 francs.

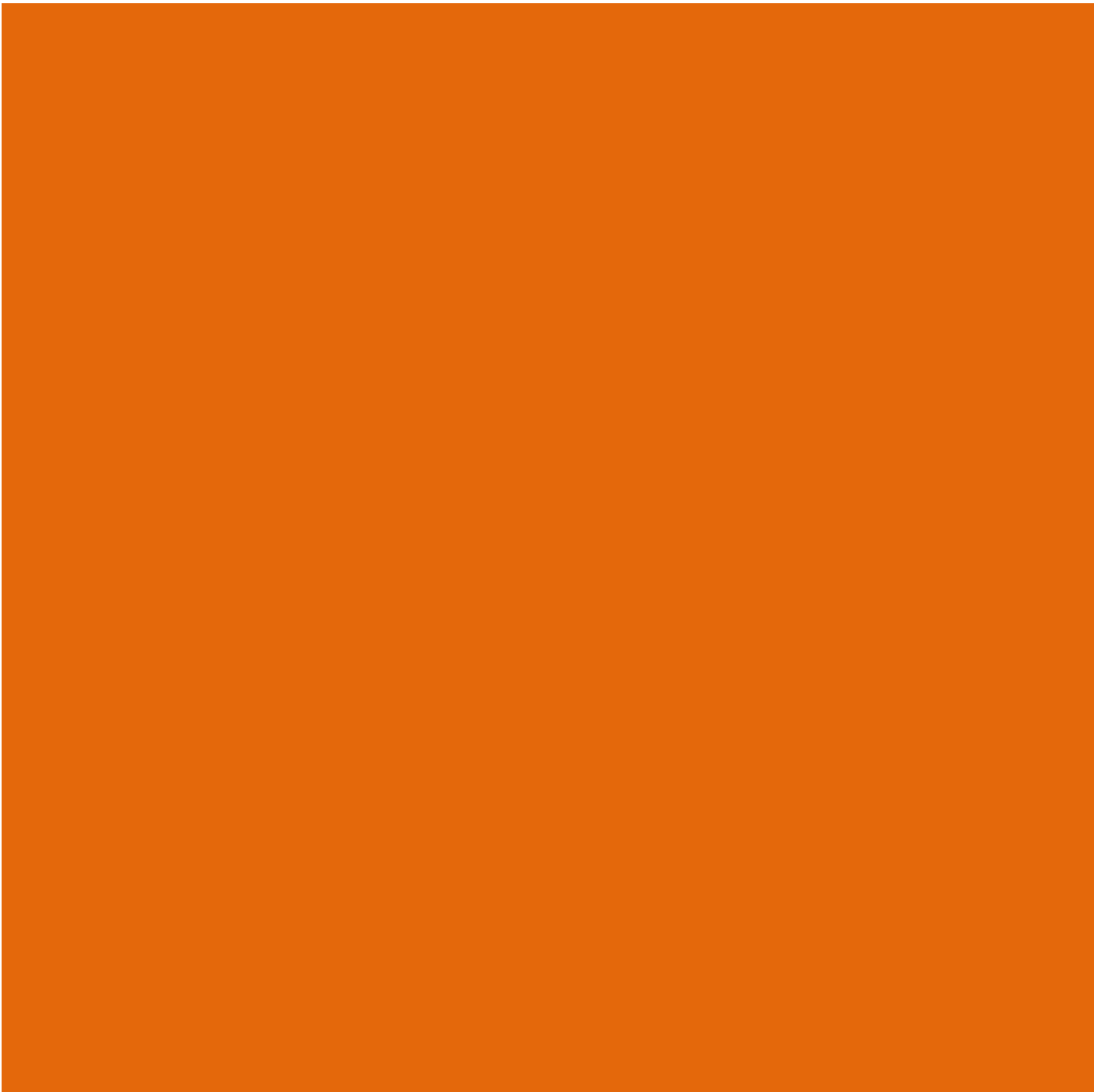
### **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

---

<sup>1</sup> RS **742.140**

<sup>2</sup> Non publié dans la FF







**Table des matières**

	Page
<b>2 Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques</b>	<b>17</b>
21 Bases légales, structure et compétences	17
22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure	17
23 Compte 2009	18
Arrêté fédéral III (projet)	22



## 21 Bases légales, structure et compétences

Le fonds d'infrastructure se fonde sur les art. 86, al. 3, et 173, al. 2, de la Constitution fédérale. La loi du 6.10.2006 sur le fonds d'infrastructure (LFIInfr; RS 725.13) en règle les principes fondamentaux. L'arrêté fédéral du 4.10.2006 concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure fixe, à l'art. 1, la répartition entre les différentes tâches. L'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (OUMin, RS 725.116.21) énonce la procédure à suivre.

La loi sur le fonds d'infrastructure est entrée en vigueur le 1.1.2008.

Le fonds d'infrastructure est juridiquement dépendant mais doté d'une comptabilité propre, composée d'un compte de résultats et d'un bilan (remarque : leur structure sera redéfinie dans le cadre de la révision en cours de la loi sur les finances incluant une modification de la LFIInfr). Il dispose par ailleurs d'un compte de liquidités permettant d'afficher son solde.

Le compte de résultats comprend:

- *les revenus*; il s'agit des versements au fonds (première attribution et attributions annuelles provenant des recettes affectées de redevances routières), des investissements des routes nationales en construction portés à l'actif et des prêts aux projets ferroviaires dans le cadre du trafic d'agglomération;
- *les charges*; il s'agit des prélèvements servant au financement des tâches (achèvement du réseau, élimination des goulets d'étranglement, mesures dans les agglomérations, routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques), des investissements pour les tronçons de routes nationales achevés qui ont été reportés au bilan de la Confédération et de la réévaluation des prêts aux projets ferroviaires dans le cadre du trafic d'agglomération. Dans les prélèvements pour les routes nationales, une distinction est faite entre les parts portées à l'actif et celles qui ne le sont pas. La Confédération ne peut porter à l'actif les dépenses relatives à la construction des routes nationales que lorsqu'elle enregistre une entrée d'actifs correspondante. Ne peuvent ainsi pas être portées à l'actif les dépenses consacrées aux installations devenues propriété des cantons (par ex. ouvrages de protection contre les dangers naturels situés hors du périmètre des routes nationales, routes de raccordement entre les routes nationales et le réseau routier secondaire, etc.) et certaines autres dépenses (par ex. liées à un remembrement parcellaire, à des fouilles archéologiques, à des compensations écologiques, etc.).

Le bilan se compose des éléments suivants (postes principaux):

- *Actif circulant*: les moyens à disposition se composent principalement des créances envers la Confédération. A noter que le fonds d'infrastructure ne dispose pas de liquidités, car celles-ci ne sont mises à disposition qu'au fur et à mesure et en fonction des besoins effectifs.

- *Actif immobilisé*: il est composé des routes nationales en construction ainsi que des prêts destinés au trafic ferroviaire portés à l'actif et entièrement réévalués (RER et tramways dans les agglomérations).
- *Capital propre*: il correspond au montant résiduel des actifs après déduction des capitaux de tiers.

En vertu de l'arrêté fédéral du 4.10.2006, l'Assemblée fédérale a approuvé un crédit d'engagement (crédit d'ensemble) de 20,8 milliards de francs pour le fonds d'infrastructure (indice 2005, sans renchérissement ni TVA). La part du crédit d'ensemble destinée à l'achèvement du réseau des routes nationales (8,5 mrd), à l'exécution de projets de trafic d'agglomération urgents et prêts à être réalisés (2,6 mrd) ainsi qu'aux routes principales dans les régions de montagne et périphériques (800 mio) a d'ores et déjà été débloquée. Deux projets d'élimination des goulets d'étranglement (300 mio du crédit d'ensemble de 5,5 mrd) ont été approuvés par arrêté fédéral du 11.3.2009 dans le cadre de la deuxième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle. Ainsi, les offices concernés sont en mesure de faire face à leurs engagements et de garantir les contributions correspondantes. En fonction des projets et de leur état d'avancement, le Parlement décide à intervalles réguliers de l'octroi d'une enveloppe financière pour éliminer les goulets d'étranglement sur les routes nationales et pour cofinancer des projets d'agglomération (au plus tard 2 ans après l'instauration du fonds d'infrastructure).

Durant les 20 années de vie du fonds, l'Assemblée fédérale approuve annuellement son compte ainsi que le budget et les prélèvements pour les diverses tâches. En outre, dans le cadre du budget de la Confédération, elle décide du montant de l'attribution annuelle au fonds. Conformément à l'art. 9 LFIInfr, le fonds ne peut s'endetter.

Le Conseil fédéral établit une planification des finances du fonds qu'il présente aux Chambres avec le budget ou dans le cadre du plan financier de la législature. Par ailleurs, il a la compétence d'accroître le crédit d'ensemble à hauteur du renchérissement effectif et de la TVA.

## 22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure

Ainsi, la Confédération puise dans le financement spécial pour la circulation routière et transfère les moyens nécessaires dans le fonds d'infrastructure, dont les ressources sont réparties comme suit, conformément à la loi sur le fonds d'infrastructure:

- Achèvement du réseau décidé des routes nationales en vertu de l'art. 197, ch. 3, Cst.
- Élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales
- Investissements pour l'amélioration du trafic d'agglomération
- Contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques

A titre de première attribution, une somme de 2,6 milliards de francs provenant du financement spécial pour la circulation

routière a été créditée au fonds d'infrastructure. A noter que, conformément à l'art. 2, al. 2, LFIInfr, cette première attribution ne peut être utilisée que pour l'achèvement du réseau des routes nationales, l'élimination des goulets d'étranglement et pour les routes principales.

L'amélioration du trafic d'agglomération doit quant à elle être financée par les attributions annuelles.

Les attributions au fonds d'infrastructure sont définies, en vertu de l'art. 2, al. 3, LFIInfr, de manière à ce que les tâches financées par le fonds et les autres tâches prévues à l'art. 86, al. 3, Cst., disposent de moyens suffisants.

Le fonds d'infrastructure est limité à 20 ans (art. 13 LFIInfr). Les liquidités excédentaires seront reversées au financement spécial pour la circulation routière.

## 23 Compte 2009

### Compte de résultats

CHF	Compte 2008	Budget y c. suppléments 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
<b>Solde du compte de résultats</b>	<b>2 898 272 876</b>	<b>379 300 000</b>	<b>29 211 037</b>	<b>-2 869 061 839</b>	<b>-99,0</b>
<b>Revenus</b>	<b>4 434 958 648</b>	<b>1 872 600 000</b>	<b>1 918 175 249</b>	<b>-2 516 783 399</b>	<b>-56,7</b>
<b>Attributions</b>	<b>3 437 000 000</b>	<b>990 000 000</b>	<b>990 000 000</b>	<b>-2 447 000 000</b>	<b>-71,2</b>
Première attribution	2 600 000 000	–	–	-2 600 000 000	-100,0
Attribution annuelle	837 000 000	990 000 000	990 000 000	153 000 000	18,3
<b>Capitalisation routes nationales en construction</b>	<b>819 559 873</b>	<b>882 600 000</b>	<b>720 515 939</b>	<b>-99 043 934</b>	<b>-12,1</b>
Achèvement du réseau	819 559 873	855 000 000	720 515 939	-99 043 934	-12,1
Elimination des goulets d'étranglement	–	27 600 000	–	–	n.d.
<b>Capitalisation de prêts rail conditionnellement remboursables</b>	<b>178 398 775</b>	<b>–</b>	<b>207 659 310</b>	<b>29 260 535</b>	<b>16,4</b>
BE, tramway Berne Ouest	5 100 000	–	5 000 000	-100 000	-2,0
ZG, RER de Zoug, 1 <sup>re</sup> extension partielle	965 000	–	3 612 000	2 647 000	274,3
VD, Ouchy - Les Croisettes, Métro M2	69 000 000	–	51 000 000	-18 000 000	-26,1
ZH, ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1 <sup>re</sup> étape	103 333 775	–	128 000 000	24 666 225	23,9
BL, gare de Dornach Arlesheim/doublement de la voie à Stollenrain	–	–	4 500 000	4 500 000	n.d.
VD, gare de Prilly-Malley, Réseau express vaudois (REV)	–	–	7 388 700	7 388 700	n.d.
VD, aménagements requis par le réseau TL 2008	–	–	3 908 610	3 908 610	n.d.
TI, raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)	–	–	4 250 000	4 250 000	n.d.
<b>Charges</b>	<b>1 536 685 772</b>	<b>1 493 300 000</b>	<b>1 888 964 212</b>	<b>352 278 440</b>	<b>22,9</b>
<b>Prélèvements</b>	<b>1 358 286 997</b>	<b>1 493 300 000</b>	<b>1 285 150 684</b>	<b>-73 136 313</b>	<b>-5,4</b>
Achèvement du réseau des routes nationales	854 954 440	950 000 000	766 293 613	-88 660 827	-10,4
<i>porté à l'actif</i>	819 559 873	855 000 000	720 515 939	-99 043 934	-12,1
<i>non porté à l'actif</i>	35 394 567	95 000 000	45 777 674	10 383 107	29,3
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	–	29 000 000	–	–	n.d.
<i>porté à l'actif</i>	–	27 600 000	–	–	n.d.
<i>non porté à l'actif</i>	–	1 400 000	–	–	n.d.
Projets d'agglomération	–	–	–	–	n.d.
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	429 999 557	470 000 000	470 000 071	40 000 514	9,3
<i>Contributions à fonds perdu</i>	251 600 782	470 000 000	262 340 761	10 739 979	4,3
<i>Prêts (rail)</i>	178 398 775	–	207 659 310	29 260 535	16,4
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	40 000 000	44 300 000	44 282 000	4 282 000	10,7
Compensation en faveur des cantons de l'absence d'augmentation de la RPLP	33 333 000	–	4 575 000	-28 758 000	-86,3
<b>Report au bilan de la Confédération des tronçons de routes nationales achevés</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>396 154 218</b>	<b>396 154 218</b>	<b>n.d.</b>
Achèvement du réseau	–	–	396 154 218	396 154 218	n.d.
Elimination des goulets d'étranglement	–	–	–	–	n.d.
<b>Réévaluation de prêts rail conditionnellement remboursables</b>	<b>178 398 775</b>	<b>–</b>	<b>207 659 310</b>	<b>29 260 535</b>	<b>16,4</b>

n.d.: non disponible

Le compte de résultats 2009 du fonds d'infrastructure boucle avec un solde de 29 millions.

Les revenus d'un montant de 1918 millions se composent des éléments suivants:

En 2009, l'attribution annuelle au fonds s'est montée à 990 millions. 140 millions ont été ajoutés à l'attribution budgétisée de 850 millions afin d'assurer le financement des deux projets d'élimination des goulets d'étranglement approuvés dans le cadre de la deuxième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle. Certaines installations en construction dans le cadre de l'achèvement du réseau des routes nationales ont pu être portées à l'actif à hauteur de 721 millions. Il en a été de même des prêts destinés aux projets d'agglomération urgents du trafic ferroviaire d'un total de 208 millions.

Les charges se sont élevées à 1889 millions de francs, avec des prélèvements de 1285 millions:

Des dépenses de 766 millions ont été réalisées dans le cadre de l'achèvement du réseau des routes nationales, dont les principaux projets sont les suivants:

- A1 bretelle de Neufeld
- A2 tangente nord de Bâle
- A2 tunnel de Kirchenwald
- A4 Knonaueramt

- A4/A20 contournement ouest de Zurich, y c. tunnel de l'Uetliberg
- A5 contournement de Bienne
- A8 contournement de Lungern
- A9 contournement de Viège et de Loèche-Steg/Gampel
- A16 Tavannes-Moutier
- A16 frontière française - Porrentruy
- A28 contournement de Saas

721 millions de francs ont pu être portés à l'actif, les 46 millions restants étant des dépenses ne pouvant pas l'être. Les dépenses ont été inférieures de 184 millions au montant budgétisé, notamment en ce qui concerne des projets menés dans les cantons de Berne (contournement de Bienne, Tavannes-Moutier) et du Valais (contournement de Viège et Loèche-Steg/Gampel). Cette diminution des dépenses est principalement due à l'interruption de procédures d'approbation des plans suite à des oppositions, dont une partie a été déferée au Tribunal fédéral.

Les travaux de construction des deux projets avancés d'élimination des goulets d'étranglement (élargissement à 6 voies des tronçons Härkingen-Wiggertal et Blegi-Rütihof) n'ont pas pu être lancés en 2009. Le premier n'a pas pu commencer du fait que la procédure d'approbation des plans n'était pas encore terminée. L'approbation du projet définitif est prévue en avril 2010, l'appel d'offres pour les travaux en mai 2010. Le projet Blegi-Rütihof, quant à lui, a pris du retard, et le début des travaux de construction n'a pas encore été fixé.

## Bilan

CHF	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
<b>Actif</b>	<b>2 913 779 505</b>	<b>2 938 314 158</b>	<b>24 534 653</b>	<b>0,8</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>2 094 219 632</b>	<b>1 794 392 564</b>	<b>-299 827 068</b>	<b>-14,3</b>
Créances envers la Confédération	2 091 817 413	1 793 116 963	-298 700 450	-14,3
Créances envers des tiers	2 402 219	1 275 601	-1 126 618	-46,9
<b>Actif immobilisé</b>	<b>819 559 873</b>	<b>1 143 921 594</b>	<b>324 361 721</b>	<b>39,6</b>
<b>Routes nationales en construction</b>	<b>819 559 873</b>	<b>1 143 921 594</b>	<b>324 361 721</b>	<b>39,6</b>
Achèvement du réseau	819 559 873	1 143 921 594	324 361 721	39,6
Élimination des goulets d'étranglement	-	-	-	n.d.
<b>Prêts rail conditionnellement remboursables</b>	<b>178 398 775</b>	<b>386 058 085</b>	<b>207 659 310</b>	<b>116,4</b>
BE, tramway Berne Ouest	5 100 000	10 100 000	5 000 000	98,0
ZG, RER de Zoug, 1 <sup>re</sup> extension partielle	965 000	4 577 000	3 612 000	374,3
VD, Ouchy - Les Croisettes, Métro M2	69 000 000	120 000 000	51 000 000	73,9
ZH, ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1 <sup>re</sup> étape	103 333 775	231 333 775	128 000 000	123,9
BL, gare de Dornach Arlesheim/doublement de la voie à Stollenrain	-	4 500 000	4 500 000	n.d.
VD, gare de Prilly-Malley, Réseau express vaudois (REV)	-	7 388 700	7 388 700	n.d.
VD, aménagements requis par le réseau TL 2008	-	3 908 610	3 908 610	n.d.
TI, raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)	-	4 250 000	4 250 000	n.d.
<b>Réévaluation prêts rail conditionnellement remboursables</b>	<b>-178 398 775</b>	<b>-386 058 085</b>	<b>-207 659 310</b>	<b>116,4</b>
<b>Passif</b>	<b>2 913 779 505</b>	<b>2 938 314 158</b>	<b>24 534 653</b>	<b>0,8</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>15 506 629</b>	<b>10 830 245</b>	<b>-4 676 384</b>	<b>-30,2</b>
Engagements envers des tiers	15 506 629	10 830 245	-4 676 384	-30,2
<b>Capital propre</b>	<b>2 898 272 876</b>	<b>2 927 483 913</b>	<b>29 211 037</b>	<b>1,0</b>

n.d.: non disponible

Des recettes avoisinant les 20 millions ont également été enregistrées en 2009 pour la construction des routes nationales (provenant notamment de la vente de parcelles résiduelles ne servant plus). Ces ressources ont pu être réallouées directement au crédit de dépenses correspondant du fonds au sens d'une dérogation au principe du produit brut (comptabilisation nette).

Les dépenses pour le trafic d'agglomération représentent environ 470 millions.

Les contributions aux investissements et les prêts destinés aux infrastructures ferroviaires dans le cadre des projets d'agglomération urgents ont atteint 398 millions. En 2009, les projets suivants ont bénéficié de contributions importantes:

- ZH ligne de la vallée de la Glatt, étapes 2 et 3
- ZG RER de Zoug, 1<sup>re</sup> extension partielle\*
- BS modification de la ligne de tramway de St-Johann/Pro Volta
- VD Ouchy - Les Croisettes, Métro M2\*
- VD aménagements requis par le réseau TL 2008\*
- ZH ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1<sup>re</sup> étape\*
- GE tramway Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC)
- ZH tramway Zurich Ouest
- BE tramway Berne Ouest\*
- LU doublement des voies et tracé en souterrain du chemin de fer de la «Zentralbahn»
- BS prolongement des lignes de tramway pour St-Louis et Weil-am-Rhein en ville de Bâle
- BL gare de Dornach Arlesheim/doublement de la voie Stollenrain\*
- AG Wynental et Suhrentalbahn (WSB): mise en site propre entre Suhr et Aarau
- VD gare de Prilly-Malley, Réseau Express Vaudois (REV)\*
- TI raccordement ferroviaire Mendrisio - Varese (FMV)\*

\*Financement réalisé entièrement ou partiellement avec des prêts conditionnellement remboursables.

72 millions de francs ont été injectés dans des projets de routes en agglomération:

- BE place du Wankdorf et prolongement de la ligne de tramway
- ZG construction de la nouvelle route cantonale n°4 «Accès nord»
- FR pont et tunnel de la Poya
- SO désengorgement de la région d'Olten
- BL H2 Pratteln - Liestal

Un montant forfaitaire de 44 millions est destiné aux routes principales des régions de montagne et des régions périphériques. Il inclut le renchérissement cumulé depuis 2005 (année de référence, indice 100). Y ont droit les cantons qui, suivant la RPLP, bénéficient de la part préalable et ne forment pas une grande agglomération de plus de 100 000 habitants. Il s'agit des cantons suivants: Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Glaris, Fribourg, Soleure, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Grisons, Valais, Neuchâtel, Jura. Les contributions sont fixées en fonction du kilométrage des routes.

Le 21 octobre 2009, le Tribunal administratif fédéral a jugé, sur une plainte de l'ASTAG, que l'augmentation des tarifs de la RPLP opérée en 2008 n'était pas fondée sur le plan juridique. A la suite de ce jugement, le Conseil fédéral a décidé de baisser, à partir de novembre 2009, les tarifs de la RPLP à leur niveau de 2007. En vertu de l'art. 14, al. 2, LFIInfr, le financement est assuré par le fonds d'infrastructure s'il n'y a pas d'augmentation des recettes de la RPLP à partir de 2008 ou que celle-ci n'est que partielle. Ce cas est survenu lors de la réduction des tarifs de novembre 2009. La baisse de 5 millions des recettes de la RPLP enregistrée durant les mois de novembre et de décembre 2009 a été comptabilisée en tant que prélèvement du fonds sous le poste «Compensation en faveur des cantons de l'absence d'augmentation de la RPLP».

## Compte de liquidités

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
<b>Attributions au fonds</b>	<b>3 437,0</b>	<b>990,0</b>	<b>990,0</b>	<b>-2 447,0</b>	<b>-71,2</b>
Première attribution	2 600,0	–	–	-2 600,0	-100,0
Attribution annuelle	837,0	990,0	990,0	153,0	18,3
<b>Prélèvements sur le fonds</b>	<b>1 358,3</b>	<b>1 493,3</b>	<b>1 285,2</b>	<b>-73,1</b>	<b>-5,4</b>
Achèvement du réseau des routes nationales	855,0	950,0	766,3	-88,7	-10,4
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	–	29,0	–	–	n.d.
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	430,0	470,0	470,0	40,0	9,3
Projets d'agglomération	–	–	–	–	n.d.
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	40,0	44,3	44,3	4,3	10,8
Compensation en faveur des cantons de l'absence d'augmentation de la RPLP	33,3	–	4,6	-28,7	-86,2
<b>Liquidités du fonds*</b>	<b>2 078,7</b>	<b>1 575,4</b>	<b>1 783,5</b>	<b>-295,2</b>	<b>-14,2</b>

n.d.: non disponible

\* Créances et engagements envers des tiers non comprises

Le report de réseaux de routes nationales achevés au bilan de la Confédération a généré des charges de 396 millions. Il s'agit des tronçons partiels mis en service suivants:

- A4/A20 contournement ouest de Zurich, y c. tunnel de l'Uetliberg
- A4 Knonaueramt dans les cantons de Zurich et de Zoug
- A2 tunnel de Kirchenwald dans les cantons de Nidwald et d'Obwald
- A1 bretelle de Neufeld dans la ville de Berne

A ce sujet, il convient de préciser que seules les parts de ces projets financées par le fonds d'infrastructure sont présentées. Les parts des projets financées par la Confédération avant la création du fonds ont déjà été reportées en tant qu'installations en construction dans le cadre du bilan d'ouverture le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Sont également considérées comme charges les réévaluations des prêts destinés aux projets d'agglomération urgents du trafic ferroviaire, de l'ordre de 208 millions de francs.

Au 31.12.2009, le bilan du fonds d'infrastructure affiche un actif circulant de 1794 millions. Il s'agit d'une part des créances envers la Confédération (1793 mio) et de l'autre de celles envers les cantons (1 mio). Ces dernières résultent de l'achèvement du réseau des routes nationales. L'actif immobilisé se compose des routes nationales en construction et portées à l'actif (1144 mio) et des prêts (386 mio) entièrement réévalués et portés à l'actif.

Côté passif, les engagements envers des tiers se montent à 11 millions. Il s'agit principalement de factures cantonales liées à l'achèvement du réseau des routes nationales, comptabilisées en 2009, mais acquittées en 2010, ainsi qu'à la compensation RPLP 2009, versée en 2010. Le capital propre s'élève à 2927 millions.

A la fin de l'exercice 2009, le fonds d'infrastructure dispose de 1784 millions de liquidités. En raison de dépenses moindres dans le domaine des routes nationales, ce montant est supérieur d'environ 208 millions au montant budgétisé.

Projet

## **Arrêté fédéral III relatif au compte 2009 du fonds d'infrastructure**

du #.#.2010

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 12 de la loi du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du #.#.2010<sup>2</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1**

Le compte 2009 du fonds d'infrastructure est approuvé comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de 1 285 150 684 francs et boucle avec un solde positif de 29 211 037 francs. Celui-ci est reporté dans le capital propre.
- b. le total du bilan atteint 2 938 314 158 francs pour un capital propre de 2 927 483 913 francs.

### **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

---

<sup>1</sup> RS 725.13

<sup>2</sup> Non publié dans la FF







**Table des matières**

	Page	
<b>3</b>	<b>Domaine des écoles polytechniques fédérales</b>	<b>27</b>
31	Introduction	27
311	Portrait	27
312	Politique du domaine des EPF	28
313	Rapports	28
32	Commentaire sur le compte annuel	29
321	Aperçu général	29
322	Résultats du compte annuel	30
33	Compte annuel consolidé	33
331	Compte de résultats consolidé	33
332	Compte des investissements consolidé	33
333	Compte des flux de fonds consolidé	34
334	Bilan consolidé	35
335	Etat du capital propre consolidé	36
34	Annexe au compte annuel consolidé	37
341	Généralités	37
342	Explications relatives au compte annuel consolidé	40
343	Autres explications	53
35	Information sectorielle / comptes individuels	55
351	Compte de résultats par unité de consolidation	55
352	Compte des investissements par unité de consolidation	56
353	Compte des flux de fonds par unité de consolidation	57
354	Bilan par unité de consolidation	58
36	Informations complémentaires	59
361	Investissements de la Confédération dans les immeubles utilisés par le domaine des EPF	59
	<b>Arrêté fédéral IV (projet)</b>	<b>60</b>



## 31 Introduction

### 311 Portrait

Le domaine des EPF comprend les écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL), ainsi que l'Institut Paul Scherrer (IPS), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE). En font également partie le Conseil des EPF (organe de direction stratégique du domaine), son service d'état-major et la commission de recours interne des EPF.

- *Ecoles polytechniques fédérales (EPF)*

Les écoles polytechniques fédérales (EPF) sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération, dotés de la personnalité juridique (loi sur les EPF, art. 5, al. 1; RS 414.110). Leurs activités d'enseignement et de recherche couvrent les sciences de l'ingénieur, les sciences naturelles, l'architecture et les mathématiques, ainsi que les disciplines apparentées, avec une composante de sciences humaines et sociales. Elles encouragent l'enseignement et la recherche pluridisciplinaires. Pour autant que cela soit conciliable avec leur mission d'enseignement et de recherche, elles peuvent accepter des mandats de formation et de recherche ou fournir des prestations en matière de transfert de connaissances et de technologies. Elles collaborent avec d'autres établissements de formation et de recherche suisses ou étrangers. Elles coordonnent en particulier leurs activités avec les universités cantonales et participent aux efforts nationaux de coordination et de planification de l'enseignement supérieur.

- *Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)*

Un personnel de 9582 personnes (personnes en formation non comprises), dont 400 professeurs, encadre 16 228 étudiants, dont 3396 doctorants, en ce qui concerne l'enseignement, la recherche et le transfert de connaissances et de technologies. Durant l'année 2009, 1317 diplômés et masters ainsi que 651 doctorats ont été décernés. Les unités de recherche de l'EPFZ (départements) couvrent les domaines d'enseignement et de recherche suivants: architecture; génie civil, géodésie et environnement; génie mécanique et procédés techniques; technologies de l'information et électrotechnique; informatique; sciences des matériaux; biosystèmes; mathématiques; physique; chimie et sciences biologiques appliquées; biologie; sciences de la terre; sciences de l'environnement; agronomie et sciences alimentaires; management, technologie et économie; sciences humaines, sociales et politiques.

- *Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)*

Les 270 professeurs et 4619 collaborateurs scientifiques, administratifs et techniques de l'école (personnes en formation non comprises) encadrent 7162 étudiants en formation initiale, dont 1785 en doctorat, ainsi que les étudiants suivant des cours de formation continue et de perfectionnement.

Durant l'année 2009, 671 diplômés et masters ainsi que 311 doctorats ont été décernés. Les activités d'enseignement et de recherche et le transfert de connaissances et de technologies sont structurés en facultés, comme suit: Sciences de base; Sciences et techniques de l'ingénieur; Informatique et communications; Environnement naturel, architectural et construit; Sciences de la vie; sciences humaines et sociales; Collège des Humanités et Collège du Management de la Technologie.

- *Etablissements de recherche du domaine des EPF*

Les quatre établissements de recherche du domaine des EPF sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération dotés de la personnalité juridique. Ils font de la recherche dans leurs domaines respectifs et fournissent des services à caractère scientifique et technique. Ils collaborent avec les hautes écoles fédérales et cantonales, ainsi qu'avec la communauté scientifique internationale. Leur équipement de recherche est également à la disposition des chercheurs des hautes écoles et des établissements de recherche publics suisses.

- *Institut Paul Scherrer (IPS)*

Ce centre de recherche multidisciplinaire en sciences naturelles et de l'ingénieur regroupe quelque 1750 collaborateurs. Ses domaines de recherche sont les solides et les sciences des matériaux, la physique des particules élémentaires et l'astrophysique, la biologie et la médecine, la recherche sur l'énergie et l'environnement. L'IPS conçoit, réalise et exploite de grandes installations de recherche dont la taille et la complexité dépassent les possibilités des hautes écoles; ses laboratoires sont utilisés par des membres de la communauté scientifique nationale et internationale.

- *Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP)*

Le FNP est un centre national de recherche multidisciplinaire travaillant dans le domaine des sciences forestières, de l'écologie et du paysage ainsi que de la neige et des avalanches au sens très large. L'utilisation, l'aménagement et la protection des milieux naturels terrestres ainsi que la gestion des dangers naturels constituent ses activités prioritaires. L'institut compte 516 collaborateurs, répartis entre Birmensdorf, Davos (Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches, ENA), Bellinzzone, Lausanne et Sion.

- *Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM)*

Le LFEM est un institut interdisciplinaire de recherche et de services en sciences des matériaux et en développement technologique; il compte 905 collaborateurs répartis sur les sites de Dübendorf, de Saint-Gall et de Thoun. Ses activités comprennent l'Environnement, l'Energie, la Mobilité, le Génie civil et l'Ingénierie ainsi que les technologies médicales et de la communication et les nanotechnologies. Ses activités de recherche et de développement répondent aux exigences de l'industrie et aux besoins de la société. Ses tâches transversales et donc l'ensemble de ses activités concernent

la sécurité, la fiabilité et la durabilité des matériaux et des systèmes. Le laboratoire est ainsi en mesure d'offrir à ses partenaires industriels des solutions sur mesure accroissant leur pouvoir d'innovation. Le LFEM fait valoir ses compétences dans la diffusion des connaissances à différents niveaux d'enseignement et de transfert de technologies. Il offre par ailleurs des services fondés sur la recherche, qui ne peuvent être obtenus ailleurs.

#### *Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAEPE)*

A l'Institut, 424 collaborateurs, 5 professeurs et quelque 120 doctorants répartis entre les sites de Dübendorf et de Kastanienbaum (près de Lucerne) se consacrent à l'enseignement et à la recherche dans les domaines de la chimie environnementale, de la biologie aquatique, de la microbiologie environnementale, de l'écotoxicologie, de la physique environnementale, de l'écologie, des sciences de l'ingénieur et des sciences sociales. L'IFAEPE accorde une grande importance à la recherche pluridisciplinaire et interdisciplinaire.

- *Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF)*  
Composé de 10 membres, le Conseil des EPF assure en particulier, dans le cadre de son mandat de prestations, la direction stratégique, le contrôle stratégique et la gestion du parc immobilier du domaine des EPF. Il est chargé de préparer et de faire appliquer les normes juridiques concernant le domaine des EPF.

Le Conseil des EPF dispose de 40 collaborateurs (personnes en formation non comprises) pour assurer ses fonctions d'état-major.

### **312 Politique du domaine des EPF**

- *Fondements et principes*  
Depuis 2000, le domaine des EPF est géré par le biais d'un mandat de prestations et dispose d'une comptabilité indépendante.
- *Mandat de prestations 2008-2011 du Conseil fédéral au domaine des EPF*  
Le mandat de prestations du domaine des EPF a été approuvé par le Parlement le 19.9.2007 (FF 2007 7047). Il fixe les priorités et les objectifs du domaine des EPF en ce qui concerne l'enseignement, la recherche et le transfert de connaissances et de technologies pour la période concernée. Il prolonge les deux mandats précédents, s'appuie sur l'expérience ainsi acquise et tient notamment compte des recommandations émises par les experts dans le cadre de l'évaluation intermédiaire.
- *Contrats d'objectifs*  
Le Conseil des EPF dirige les EPF et les établissements de recherche par le biais de contrats d'objectifs quadriannuels fondés sur le mandat de prestations du Conseil fédéral, les objectifs stratégiques et le plan stratégique du domaine. Les six établissements rendent compte chaque année de leurs activités au Conseil des EPF.

### **313 Rapports**

- Le Conseil des EPF rend compte chaque année au Conseil fédéral des progrès effectués dans l'exécution de son mandat. Le Conseil fédéral informe l'Assemblée fédérale (art. 34, al. 2, loi sur les EPF; RS 414.110).
- Le *rapport d'auto-évaluation* que prépare à mi-parcours le Conseil des EPF indique de façon synthétique dans quelle mesure les objectifs définis dans le mandat de prestations sont atteints. Ce rapport sert de base à l'*évaluation externe (examen par les pairs)*, à laquelle fait procéder le DFI pour vérifier la bonne exécution du mandat de prestations. Si les buts ne sont pas atteints, le DFI propose au Conseil fédéral des mesures correctives. Il procède, avec le concours d'experts extérieurs, à l'évaluation du travail fourni par le domaine des EPF et ses établissements. Le Conseil des EPF prend position sur le rapport d'évaluation. Le rapport et la prise de position du Conseil des EPF constituent le *rapport intermédiaire*, transmis au Parlement avec les propositions pour la période suivante.
- Exigible à l'échéance du mandat, le *rapport final* donne un compte rendu complet de l'exécution du mandat de prestations à l'intention du Conseil fédéral. Il est adopté par l'Assemblée fédérale (art. 34, al. 1, loi sur les EPF).

#### **Lien entre le rapport budgétaire et les comptes spéciaux (budget)**

En complément des comptes spéciaux, le domaine des EPF établit chaque année le rapport budgétaire. Celui-ci sert avant toute chose à donner des informations sur les activités liées à la politique de recherche et de formation prévues et ayant une incidence financière sur l'exercice à l'étude. Ces activités se fondent sur les objectifs du mandat de prestations. Les grandes lignes du rapport budgétaire visent à présenter le contexte et les perspectives en matière d'enseignement et de recherche, de transfert de connaissances et de technologies et de façon générale le rôle des EPF et des établissements de recherche dans la science et la société. Les comptes spéciaux présentent des informations denses et consolidées relatives au budget ainsi que des explications sur les principales variations financières au niveau du domaine des EPF.

#### **Lien entre le rapport d'activité et les comptes spéciaux (compte)**

Le rapport d'activité annuel informe de la progression dans l'atteinte des objectifs du mandat de prestations et des progrès accomplis dans les autres groupes de tâches. En outre, il fournit des informations sur les activités du Conseil des EPF et sur les progrès accomplis par les deux EPF et les quatre établissements de recherche. Son rôle principal est de présenter un compte rendu sur les prestations fournies dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, du transfert de connaissances et de technologies. Quant aux comptes spéciaux, ils donnent des informations denses et consolidées ainsi que des explications sur le compte.

Les comptes spéciaux relatifs au budget et au compte accompagnent le rapport budgétaire et le rapport d'activité.

## 32 Commentaire sur le compte annuel

### 321 Aperçu général

#### Introduction

Par l'arrêté fédéral du 19 septembre 2007, le Parlement a approuvé un plafond de dépenses de 8234 millions destiné à couvrir les besoins financiers du domaine des EPF liés à l'exploitation et aux investissements. Ces fonds seront utilisés pour réaliser les objectifs et sous-objectifs du mandat de prestations 2008-2011. Le plafond de dépenses comprend également des fonds s'élevant à 110 millions, destinés à financer la participation du domaine des EPF à des projets d'importance nationale des hautes écoles: égalité des chances, programmes doctoraux, bibliothèque virtuelle (e-library), infrastructure d'authentification et d'autorisation (AAI), activités de recherche dans les micro- et nanotechnologies, capteurs, micro- et nanosystèmes électroniques (MEMS/NEMS), systèmes et logiciels pour les technologies de l'information et la communication (Nano-Tera.CH), Initiative suisse en biologie systémique (SystemsX.ch).

Le plafond de dépenses a été relevé du fait des adaptations suivantes: d'une part, la mise en œuvre de la 2<sup>e</sup> phase des mesures de stabilisation conjoncturelle (Supplément Ia, message (09.013)) a entraîné une augmentation de 50 millions; d'autre part, l'arrêté fédéral concernant le budget 2010 a rehaussé le plafond de dépenses de 45 millions.

Grâce aux rehaussements précités, le plafond de dépenses s'élève à 8329 millions pour la période 2008-2011. La contribution financière de la Confédération à l'exploitation courante (crédit A2310.0346, 328 «Domaine des EPF», 2009: 1905 mio) et la participation aux moyens affectés aux bâtiments et équipements du domaine des EPF (crédit A4100.0125, 620 OFCL, 2009: 144 mio) sont imputées au plafond de dépenses. Le taux de croissance annuel moyen de la période de prestations 2008-2011 passe ainsi de 3,7 à 3,9%.

Le Conseil des EPF a attribué aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche les fonds de la tranche 2009 de la contribution à l'exploitation et aux investissements sur la base des contrats d'objectifs. Il a constitué auparavant une réserve de fonds nécessaires à sa propre administration, au fonctionnement de la commission de recours interne des EPF, ainsi qu'un montant destiné aux financements incitatifs et d'aide au démarrage. Ce dernier a été versé aux deux EPF et aux établissements de recherche au cours de l'année 2009.

Etant donné la forte augmentation du nombre d'étudiants (plus de 7%) par rapport à 2008, des fonds supplémentaires ont été consacrés à leur encadrement et à l'assurance de la qualité de l'enseignement. Cette forte croissance a posé par ailleurs des exigences élevées à l'organisation et à son financement. C'est no-

tamment cette augmentation des effectifs qui explique l'accroissement des charges opérationnelles constaté dans les comptes 2009.

En termes de recherche et de transfert de savoir et de technologie, le domaine des EPF a réalisé un excellent exercice 2009. Cette réussite se reflète notamment dans le nombre important de brevets et de contrats de transfert de technologie passés avec l'industrie ainsi que dans le nombre de spin-offs.

#### Compte 2009

Les finances du domaine des EPF ont évolué de façon globalement positive en 2009. Une augmentation des revenus a permis de financer des prestations supplémentaires dans l'enseignement et la recherche.

Le total des revenus (résultat financier compris) s'est monté à 2776 millions pour l'année 2009. Les charges opérationnelles ont augmenté dans des proportions quasi identiques aux revenus, passant à 2751 millions (+ 7%). Si cette hausse des charges, liée à la fourniture de prestations supplémentaires, a été couverte en premier lieu par la contribution financière de la Confédération, une grande partie a également été financée grâce aux fonds supplémentaires d'encouragement à la recherche ainsi que par le programme-cadre de recherche européen.

Avec un peu moins de 39 millions, le résultat de l'exercice 2009 est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent (42 mio). Il dépasse néanmoins les attentes définies dans le budget 2009. Le résultat opérationnel se situe lui aussi légèrement en dessous de celui de l'exercice 2008.

Les immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas varié par rapport à l'exercice précédent, s'inscrivant à 205 millions (2008: 203 mio). Le total des placements financiers, y compris les cofinancements d'immeubles appartenant à la Confédération, s'élève quant à lui à 28 millions net (2008: 53 mio).

La structure des revenus pour 2009 montre que le domaine des EPF est financé à environ 90% directement par la Confédération ou de façon indirecte par ses organisations affiliées, la coopération avec le secteur privé et les services représentant les 10% restants.

La composition des charges affiche elle aussi une grande stabilité. La majeure partie des fonds disponibles va aux dépenses de personnel. La part de celles-ci dans le total des charges se situe en règle générale entre 61 et 64%. (2008: 62,7%). Par rapport au compte 2008, on constate une légère augmentation de la part du personnel au détriment des loyers et des autres charges de biens et services.

Le total du bilan consolidé du domaine des EPF a augmenté de 208 millions à fin 2009, pour approcher les 2 milliards (2008: 1,8 mrd). L'actif immobilisé a été légèrement plus concerné par cette augmentation que l'actif circulant.

Il est difficile, voire partiellement impossible de comparer le compte 2009 au compte 2008. L'adoption du nouveau modèle comptable et les directives du nouveau manuel de comptabilité du domaine des EPF ont eu diverses conséquences: outre divers reclassements des charges et des revenus ainsi qu'entre divers

postes du bilan, l'adaptation des normes d'évaluation a entraîné la réévaluation de plusieurs postes du bilan. De 51 millions, le résultat consolidé du compte 2008 a ainsi été ramené à 42 millions, en raison de l'adaptation du compte de clôture 2008 de l'EPFZ et à la correction du compte de résultats 2008 du LFEM.

## 322 Résultats du compte annuel

### Résultat consolidé du compte de résultats

mio CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart p. r. au C 2008	
	2008	2009	2009	val. abs.	%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>42</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>-3</b>	<b>-6,8</b>
Revenus opérationnels	2 602	2 730	2 776	174	6,7
Charges opérationnelles	2 568	2 710	2 751	182	7,1
Résultat financier	8	15	13	5	68,3

Le *résultat annuel* consolidé, qui se compose des activités opérationnelles et du résultat financier, se monte à 39 millions. Par rapport au résultat annuel budgété pour 2009 et au résultat annuel 2008, les changements sont minimes.

Les fonds secondaires et les fonds de tiers n'ont pas d'incidence sur le résultat annuel, car leur produit et leur utilisation sont identiques. La compensation est assurée par la comptabilisation de la variation des fonds avec incidence sur le résultat.

A 2776 millions, les *revenus opérationnels* dépassent de 46 millions ou de 1,7 % les montants budgétés pour 2009. A première vue, les revenus opérationnels correspondent donc à peu de choses près au budget 2009. Si l'on exclut toutefois de la comparaison les variations enregistrées sur les fonds secondaires et les fonds de tiers (voir ch. 331), les revenus opérationnels 2009 (2871 mio) dépassent le budget (2757 mio) de 114 millions.

Les contributions de la Confédération, qui totalisent 2181 millions (contribution financière 1905 millions, contribution aux loyers 276 millions) correspondent à des fonds primaires. Elles ont augmenté de 121 millions (+ 5,9 %) par rapport à 2008 et représentent 78 % des revenus opérationnels. Les *revenus provenant de fonds secondaires et de fonds de tiers* s'élèvent à 557 millions. Quasiment inchangés par rapport à l'exercice précédent, ces revenus représentent un peu moins de 17 % des revenus opération-

nels. Les 5 % restants se répartissent entre les revenus de prestations de service (112 mio) et les autres revenus (21 mio), qui n'ont que très peu varié d'une année à l'autre.

Les *charges opérationnelles*, qui s'inscrivent à 2751 millions, ont progressé de 182 millions (+ 7,1 %) en un an et dépassent le budget de 41 millions. Les plus fortes hausses concernent les charges de personnel (+ 9,7 %) et les charges de transfert (+ 19,7 %). Les charges se composent en majeure partie de frais de personnel (1724 mio). Les charges de biens et services, qui s'établissent à 843 millions, comprennent les charges locatives pour les immeubles appartenant à la Confédération (276 mio). On enregistre une augmentation marquée (60 %) du côté des biens matériels non portés à l'actif. A 119 millions, les amortissements sont légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent (126 mio), alors même que nettement plus d'investissements ont été approuvés que les années précédentes. Les fonds destinés aux projets d'importance nationale de la CUS ont notamment été traités par le biais des charges de transfert.

Malgré des résultats en baisse dus à la situation défavorable des marchés financiers, le *résultat financier* s'est rétabli. L'an dernier, la crise financière avait exigé des réévaluations extraordinaires sur les placements financiers. En vertu des nouvelles directives comptables, les reprises de perte de valeur de l'exercice 2009 ont été comptabilisées directement dans le capital propre.



### Résultat consolidé du compte des investissements

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
<b>Investissements</b>	<b>256</b>	<b>203</b>	<b>233</b>	<b>-24</b>	<b>-9,2</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles	203	184	205	2	0,8
Placements financiers (y c. cofinancement)	53	19	28	-25	-47,5

Les installations techniques et les machines destinées à la recherche se sont caractérisées par un fort taux de renouvellement. A 171 millions, le total de ce domaine se situe au niveau de l'exercice précédent (177 mio). Ce chiffre comprend les équipements d'exploitation portés à l'actif et les aménagements à usage spécifique. Les principales positions ont concerné les acquisitions de l'EPFZ dans le domaine de la microscopie (un microscope électronique de 2,6 mio, un système IRM de 1,6 mio, un spectromètre de 1,5 mio et un microscope électronique de 1 mio). Les investissements dans le domaine de *l'informatique* ont nettement augmenté, passant de 27 millions à 35 millions (+ 30%). La deuxième phase d'expansion du calculateur à haute

performance Cray XT au CSCS de Manno (EPFZ) et les investissements dans le cluster Brutus HPC ont contribué notablement à cet accroissement.

Une partie des investissements est financée par des fonds secondaires et des fonds de tiers. Pour l'année en revue, cette partie se monte à 32 millions (2008: 31 mio).

Les *placements financiers* englobent également les fonds acquis dans le cadre de cofinancements, destinés à couvrir les loyers des immeubles appartenant à la Confédération. C'est notamment le cas du Learning Center de l'EPFL.

### Compte des flux de fonds consolidé

mio CH	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
<b>Total des flux de fonds</b>	<b>-178</b>	<b>-515</b>	<b>-338</b>	<b>190,1</b>
Flux de fonds provenant des activités d'exploitation	74	-289	-363	-491,0
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-256	-233	24	-9,2
Flux de fonds provenant des activités de financement	5	6	2	36,8

Les importantes sorties de fonds s'expliquent en premier lieu par le placement auprès de la Trésorerie fédérale de montants placés jusque-là auprès d'institutions financières privées. En lieu et place de liquidités, le domaine des EPF possède donc désormais une créance à l'égard de la Confédération. Ce remaniement des placements a eu pour conséquence de réduire les fonds disponibles. Le cash-flow libre, constitué de la différence entre les flux de fonds provenant des activités d'exploitation et ceux prove-

nant des activités d'investissement, s'élève à - 522 millions, un déficit de financement couvert en premier lieu par une réduction du capital du fonds. La rubrique activités de financement enregistre quant à elle un autre remboursement partiel (1,0 mio) du prêt accordé à l'IPS par le canton d'Argovie pour la réalisation du projet PROSCAN, ainsi qu'un afflux de rentes de droits de superficie en lien avec les logements d'étudiants à l'EPFL.

## Bilan consolidé

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
<b>Actif</b>	<b>1 787</b>	<b>1 995</b>	<b>208</b>	<b>11,6</b>
Actif circulant	1 084	1 174	91	8,4
Actif immobilisé	704	821	117	16,6
<b>Passif</b>	<b>1 787</b>	<b>1 995</b>	<b>208</b>	<b>11,6</b>
Capitaux de tiers	255	336	81	32,0
Capital affecté	919	1 031	112	12,2
Capital propre	614	628	14	2,3

L'augmentation de l'*actif circulant* est liée principalement à l'accroissement du capital affecté. Ainsi, les fonds secondaires et les fonds de tiers qui n'ont pas été utilisés immédiatement pour des projets ont été provisoirement placés auprès de la Trésorerie fédérale, conformément au contrat de trésorerie en vigueur. L'accroissement de l'*actif immobilisé* (+ 117 mio) s'explique en premier lieu par l'augmentation des immobilisations corporelles mobilières (+ 107 mio), étant donné que les dépenses d'investissement en biens meubles ont été supérieures aux amortissements correspondants. Cet accroissement est également dû à la reprise d'inventaire de valeurs patrimoniales de l'Institut de Microtechnique de Neuchâtel (IMT) par l'EPFL en 2009.

La hausse de 81 millions des *capitaux de tiers*, qui s'établissent à 336 millions, est essentiellement liée à la constitution d'une provision à long terme à hauteur de 70 millions pour l'élimination des composants des accélérateurs de l'IPS. Les montants correspondants figuraient jusqu'ici sous les engagements conditionnels.

Le *capital affecté*, qui se monte à 1031 millions, comprend les fonds secondaires, les fonds de tiers, les fonds propres destinés

aux engagements internes et les cofinancements pour les immeubles appartenant à la Confédération. Tous ces éléments ont progressé par rapport à l'exercice 2008. Le poste qui a connu la plus forte progression est celui des fonds secondaires, qui ont augmenté de 35 millions ou de 16,9% par rapport à 2008. Toute augmentation du capital affecté accroît d'autant les prestations dues aux bailleurs de fonds. Quant aux prestations restant à fournir en matière d'enseignement et de recherche, elles sont inscrites au passif. Les fonds propres comprennent les engagements internes envers des professeurs titulaires (nominations), ainsi que les fonds destinés à des projets d'enseignement et de recherche. Comme pour les fonds secondaires et les fonds de tiers, les promesses de financement sont inscrites au passif. Les cofinancements font eux aussi partie des fonds propres, alors même qu'il s'agit en fait de fonds de tiers alloués au domaine des EPF pour financer des immeubles. Si les immeubles partiellement financés par ce biais sont la propriété de la Confédération, l'inscription des fonds correspondants parmi les fonds propres traduit la prétention partielle du domaine des EPF sur ces immeubles. Les fonds acquis à ce titre figurent également sous les placements financiers à long terme.

### 33 Compte annuel consolidé

#### 331 Compte de résultats consolidé

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %		Chiffres en annexe
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>42</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>-3</b>	<b>-6,8</b>	
<b>Résultat opérationnel (sans résultat financier)</b>	<b>34</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>-8</b>	<b>-24,0</b>	
<b>Revenus opérationnels</b>	<b>2 602</b>	<b>2 730</b>	<b>2 776</b>	<b>174</b>	<b>6,7</b>	
<b>Contribution financière de la Confédération</b>	<b>1 778</b>	<b>1 905</b>	<b>1 905</b>	<b>127</b>	<b>7,1</b>	<b>1</b>
<b>Contribution aux loyers</b>	<b>282</b>	<b>280</b>	<b>276</b>	<b>-7</b>	<b>-2,4</b>	<b>2, 6</b>
<b>Fonds secondaires et fonds de tiers</b>	<b>552</b>	<b>455</b>	<b>557</b>	<b>6</b>	<b>1,1</b>	<b>3</b>
Compensation par des fonds secondaires	322	311	370	48	14,9	
Compensation par des fonds de tiers	230	144	188	-42	-18,3	
<b>Variations des fonds secondaires   et des fonds tiers</b>	<b>-149</b>	<b>-27</b>	<b>-95</b>	<b>54</b>	<b>-36,4</b>	<b>3</b>
<b>Revenus de prestations de service</b>	<b>118</b>	<b>99</b>	<b>112</b>	<b>-6</b>	<b>-5,1</b>	<b>4</b>
<b>Autres revenus</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>-0</b>	<b>-0,2</b>	
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>2 568</b>	<b>2 710</b>	<b>2 751</b>	<b>182</b>	<b>7,1</b>	
<b>Charges propres</b>	<b>2 522</b>	<b>2 650</b>	<b>2 695</b>	<b>173</b>	<b>6,9</b>	
Charges de personnel	1 572	1 669	1 724	152	9,7	5
Charges de biens et services et charges d'exploitation	809	839	843	34	4,2	2, 6
Amortissements	126	142	119	-7	-5,7	13
Variations des engagements internes	14	-	8	-5	-39,0	19
<b>Charges de transfert</b>	<b>47</b>	<b>60</b>	<b>56</b>	<b>9</b>	<b>19,7</b>	<b>7</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>68,3</b>	<b>8</b>
Revenus financiers	24	18	16	-8	-34,2	
Charges financières	16	2	2	-13	-84,5	

#### 332 Compte des investissements consolidé

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %		Chiffres en annexe
<b>Investissements</b>	<b>256</b>	<b>203</b>	<b>233</b>	<b>-24</b>	<b>-9,2</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>204</b>	<b>184</b>	<b>205</b>	<b>2</b>	<b>0,8</b>	<b>13</b>
Installations techniques et machines	177	144	171	-6	-3,4	
Technologies de l'information	27	40	35	8	29,8	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>n.d.</b>	<b>13</b>
Informatique, logiciels (achat, licences)	-	-	2	2	n.d.	
<b>Placements financiers</b>	<b>53</b>	<b>19</b>	<b>28</b>	<b>-25</b>	<b>-47,6</b>	
Cofinancement (net)	60	19	6	-54	-90,1	
Placements financiers (nets)	-34	-	22	28	-417,1	11

### 333 Compte des flux de fonds consolidé

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
<b>Total des flux de fonds</b>	<b>-178</b>	<b>-515</b>	<b>-338</b>	<b>190,1</b>	
<b>Flux de fonds provenant des activités courantes</b>	<b>74</b>	<b>-289</b>	<b>-363</b>	<b>-491,0</b>	
<b>Cash-flow</b>	<b>166</b>	<b>176</b>	<b>10</b>	<b>6,2</b>	
Résultat de l'exercice	42	39	-3	-6,8	
Amortissements	126	130	4	3,2	13
Variations des provisions	-0	64	65	n.d.	18
Autre résultat sans incidences sur les liquidités	-2	-57	-55	n.d.	
<b>Augmentation (-)/diminution (+) de l'actif circulant net</b>	<b>-257</b>	<b>-577</b>	<b>-320</b>	<b>124,9</b>	
<b>Augmentation (+)/diminution (-) du capital affecté</b>	<b>165</b>	<b>112</b>	<b>-53</b>	<b>-32,1</b>	<b>19</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités d'investissement</b>	<b>-256</b>	<b>-233</b>	<b>24</b>	<b>-9,2</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>-203</b>	<b>-203</b>	<b>0</b>	<b>-0,1</b>	<b>13</b>
Investissements, immobilisations corporelles meubles	-203	-203	0	-0,1	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>-</b>	<b>-2</b>	<b>-2</b>	<b>n.d.</b>	<b>13</b>
<b>Placements financiers</b>	<b>-53</b>	<b>-28</b>	<b>25</b>	<b>-47,5</b>	<b>11</b>
<b>Cash-flow libre</b>	<b>-182</b>	<b>-522</b>	<b>-339</b>	<b>186,3</b>	
<b>Flux de fonds provenant des activités de financement</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>n.d.</b>	

### Etat du fonds des liquidités

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
<b>Etat des liquidités au 1.1.</b>	<b>841</b>	<b>663</b>	<b>-178</b>	<b>-21,1</b>	<b>9</b>
Augmentation/diminution	-178	-515	-338	190,1	
<b>Etat des liquidités au 31.12</b>	<b>663</b>	<b>147</b>	<b>-515</b>	<b>-77,8</b>	<b>9</b>

### 334 Bilan consolidé

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008		Chiffres en
			val. abs.	%	annexes
<b>Actif</b>	<b>1 787</b>	<b>1 995</b>	<b>208</b>	<b>11,6</b>	
<b>Actif circulant</b>	<b>1 084</b>	<b>1 174</b>	<b>91</b>	<b>8,4</b>	
Liquidités et placements à court terme	663	147	-515	-77,8	9
Créances	359	951	592	165,1	10
Placements financiers à court terme	30	48	18	61,0	11
Stocks	13	12	-0	-3,9	12
Comptes de régularisation actifs	19	16	-4	-19,3	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>704</b>	<b>821</b>	<b>117</b>	<b>16,6</b>	
Immobilisations corporelles	582	690	107	18,4	13
Immobilisations incorporelles	2	2	0	27,5	13
Prêts	2	2	0	4,8	15
Participations	0	0	0	133,5	14
Placements financiers à long terme	118	127	9	7,7	11
<b>Passif</b>	<b>1 787</b>	<b>1 995</b>	<b>208</b>	<b>11,6</b>	
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>255</b>	<b>336</b>	<b>81</b>	<b>32,0</b>	
<b>Capitaux de tiers à court terme</b>	<b>212</b>	<b>228</b>	<b>16</b>	<b>7,4</b>	
Engagements courants	122	125	3	2,2	16
Engagements financiers à court terme	16	18	1	8,7	17
Comptes de régularisation passifs	32	40	8	25,2	
Provisions à court terme	42	46	4	8,4	18
<b>Capitaux de tiers à long terme</b>	<b>43</b>	<b>109</b>	<b>66</b>	<b>153,8</b>	
Engagements financiers à long terme	12	17	5	42,7	17
Provisions à long terme	31	91	61	197,1	18
<b>Capital affecté</b>	<b>919</b>	<b>1 031</b>	<b>112</b>	<b>12,2</b>	<b>19</b>
Fonds secondaires	208	243	35	16,9	19
Fonds de tiers	495	557	62	12,6	19
Fonds propres à l'immobilier de la Confédération (cofinancement)	94	100	6	6,3	
Fonds propres (engagements internes)	122	131	9	7,1	19
<b>Capital propre</b>	<b>614</b>	<b>628</b>	<b>14</b>	<b>2,3</b>	
Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	50	49	-0	-0,6	
Réserves provenant du solde reporté	407	414	7	1,8	
Réserves libres	30	30	0	1,5	
Autre capital propre	85	93	8	8,8	
Excédent/découvert du bilan	42	42	-1	-1,3	

### 335 Etat du capital propre consolidé

mio CHF	Total du capital propre	Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	Réserves provenant du solde reporté	Réserves libres	Autre capital propre	Excédent/découvert du bilan
<b>Etat au 1.1.2008</b>	<b>567</b>	<b>52</b>	<b>365</b>	<b>47</b>	<b>71</b>	<b>33</b>
Postes enregistrés sous le capital propre	7	–	32	0	7	-33
Résultat de l'exercice	42	–	–	–	–	42
<b>Total des gains et pertes enregistrés</b>	<b>49</b>	<b>–</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
Variations des réserves	-2	-2	10	-18	7	0
Transactions distinctes	-1	–	-1	–	–	–
<b>Etat au 31.12.2008</b>	<b>614</b>	<b>50</b>	<b>407</b>	<b>30</b>	<b>85</b>	<b>42</b>
Postes enregistrés sous le capital propre	-31	5	-38	–	2	–
Résultat de l'exercice	39	–	–	–	–	39
<b>Total des gains et pertes enregistrés</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>-38</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>39</b>
Variations des réserves	1	-5	45	0	–	-39
Transactions distinctes	6	–	–	–	6	–
<b>Etat au 31.12.2009</b>	<b>628</b>	<b>49</b>	<b>414</b>	<b>30</b>	<b>93</b>	<b>42</b>

L'état du *capital propre consolidé* renseigne sur les répercussions financières des processus pris en compte pour l'exercice sous revue. Il montre notamment de façon transparente quels sont les charges et revenus enregistrés non pas dans le compte de résultats mais directement dans le capital propre, ainsi que la façon dont les modifications opérées au niveau des réserves se répercutent sur le capital propre.

#### *Réserves constituées à partir de la contribution financière de la Confédération*

Le domaine des EPF a la possibilité de constituer des réserves à partir de la contribution financière de la Confédération et de les utiliser ultérieurement conformément aux objectifs définis dans le mandat de prestations. Le Conseil des EPF réserve ces fonds aux projets stratégiques des deux EPF et des quatre établissements de recherche, dans le cadre de son mandat de prestations. Une provision surdotée à hauteur de 5 millions l'an dernier a été dissoute au cours de l'année sous revue, en contrepartie d'une augmentation des réserves issues de la contribution financière de la Confédération. Cinq millions ont par ailleurs été convertis en *réserves provenant du solde reporté*, dans le cadre de l'utilisation des bénéfices. Au final, la réserve reste ainsi inchangée.

#### *Réserves provenant du solde reporté*

Les réserves provenant du solde reporté sont constituées annuellement dans le cadre de l'utilisation des bénéfices, à charge de

l'excédent du bilan. En lien avec la constitution d'une provision au titre de l'élimination des composants des accélérateurs de l'IPS à hauteur de 70 millions, 38 millions ont été affectés directement au capital propre. Cela correspond à la part des coûts d'élimination déjà encourus depuis la mise en service des installations, calculée sur la base de leur durée de vie estimée.

#### *Réserves libres et autre capital propre*

Les réserves libres et les autres capitaux propres sont affectés dans leur totalité à l'enseignement et à la recherche. Il s'agit en l'occurrence des réserves de gestion destinées aux deux EPF et aux établissements de recherche. Ces réserves sont principalement constituées à partir des revenus de tiers. L'augmentation de 8 millions du poste «Autre capital propre» s'explique d'une part par la reprise de l'inventaire des immobilisations corporelles de l'Institut de Microtechnique (IMT), pour un montant de 6 millions. D'autre part, des reprises de perte de valeur ont été effectuées sur les titres à hauteur de 2 millions. Conformément aux nouvelles normes comptables, elles ont été affectées directement au capital propre.

#### *Excédent du bilan*

L'excédent du bilan contient des bénéfices non distribués des exercices précédents. Au cours de l'année sous revue, l'excédent du bilan reste inchangé car le bénéfice annuel a été affecté dans son intégralité aux réserves.

## 34 Annexe au compte annuel consolidé

### 341 Généralités

#### 1 Principes

##### Bases légales

La présentation des comptes du domaine des EPF se fonde sur les bases légales suivantes (directives et règlements inclus):

- Loi fédérale du 4.10.1991 sur les écoles polytechniques fédérales (LF sur les EPF; RS 414.110)
- Ordonnance du 19.11.2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (O sur le domaine des EPF; RS 414.110.3)
- Ordonnance du Conseil des EPF du 5.2.2004 sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123)
- Manuel de comptabilité du domaine des EPF (état: décembre 2008).

##### Normes comptables

La présentation des comptes du domaine des EPF suit les normes de présentation du compte consolidé de la Confédération. Elle respecte par ailleurs les principes de la comptabilité commerciale et de la gestion d'entreprise généralement admis, mentionnés dans l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF. Les prescriptions comptables, y compris les normes d'évaluation et d'amortissement, figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF (art. 5 de l'ordonnance sur la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123).

##### Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du domaine des EPF inclut les unités suivantes:

- Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich
- EPF de Zurich (EPFZ), Zurich
- EPF de Lausanne (EPFL), Lausanne
- Institut Paul Scherrer (IPS), Villigen
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), Birmensdorf et Davos
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM), Dübendorf, Saint-Gall et Thoune
- Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE), Dübendorf et Kastanienbaum

##### Gouvernement d'entreprise

Les principes régissant la direction et le contrôle du domaine des EPF (y c. la stratégie de la Confédération en sa qualité de propriétaire) sont publiés dans le rapport d'activité du Conseil des EPF.

##### Gestion des crédits et plafond des dépenses

L'instrument de gestion du domaine des EPF est le mandat de prestations, lui-même conditionné sur les plans temporel et matériel par le plafond des dépenses autorisé par la Confédération pour les années 2008 à 2011. Les tranches annuelles du plafond des dépenses obéissent aux principes suivants:

- *Présentation séparée des charges et des investissements de construction:*

Le crédit de charges finançant les dépenses d'exploitation courantes (contribution financière) est inscrit dans les comptes de la Confédération au poste 328 «Domaine des EPF». Les immeubles du domaine des EPF appartenant (à de rares exceptions près) à la Confédération, le crédit d'investissement y afférent est comptabilisé auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et porté à l'actif du bilan de l'OFCL. Les charges liées aux installations de recherche, aux éléments à usage spécifique et aux installations d'exploitation ne font en revanche pas partie du crédit d'investissement. Ces investissements sont financés par le biais de la contribution financière et appartiennent aux EPF et aux établissements de recherche, qui les inscrivent à leur actif et procèdent à leur amortissement sur leur durée de vie.

- *Transferts de crédit:*

##### a) Crédit de charges et crédit d'investissement

Le transfert de crédit (art. 20, al. 5, OFC; RS 611.01) donne au domaine des EPF la souplesse nécessaire dans l'emploi des ressources. L'arrêté fédéral I du 15.12.2008 concernant le budget 2009 (art. 3, al. 5) habilite le DFI à procéder au cours de l'exercice, en accord avec le DFF (AFF et OFCL), à des transferts entre la contribution financière et le crédit d'investissement à hauteur maximale de 10 % du crédit d'investissement. En 2009, un transfert de crédit de 17,9 millions de francs est intervenu en faveur de la contribution financière.

##### b) Crédits d'engagement

L'art. 8 de l'arrêté fédéral I du 16.12.2008 concernant le budget 2009 habilite le DFI à procéder, entre les crédits d'engagement du programme de construction 2009 du domaine des EPF, à des transferts d'un volume n'excédant pas 2 % du montant du plus petit des deux crédits d'engagement concernés. Aucun transfert n'a eu lieu en 2009.

- *Contribution aux loyers des immeubles appartenant à la Confédération:*

Pour une meilleure transparence des coûts, les loyers des immeubles appartenant à la Confédération et utilisés par le domaine des EPF sont comptabilisés selon le modèle du locataire. La contribution de la Confédération aux loyers des EPF

apparaît dans le budget de la Confédération comme un crédit de charges avec incidence financière (poste 328 «Domaine des EPF»). Un crédit de revenus d'un montant identique est inscrit dans la comptabilité de l'OFCL. La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée au plafond des dépenses pour l'exploitation et les investissements du domaine des EPF. Le domaine des EPF inscrit dans son compte de résultats une contribution d'un montant correspondant à titre de revenus, et une contrepartie identique au titre des charges de loyers.

### Modification des principes comptables

Depuis l'exercice comptable 2009, les modifications de la valeur des placements sont directement imputées au capital propre. Auparavant, elles étaient saisies dans le compte de résultats.

## 2 Principes de budgétisation et de présentation des comptes

### Principes de budgétisation et de présentation des comptes

La budgétisation du domaine des EPF respecte les mêmes critères et principes que ceux appliqués par la Confédération (principe du produit brut, universalité, annualité).

En vertu de l'art. 35, al. 1, de la loi sur les EPF, le compte consolidé du domaine des EPF fournit un aperçu de la situation réelle de la fortune, des finances et des revenus, abstraction faite des transferts internes. Les principes de présentation des comptes (importance, clarté, continuité, présentation du produit brut) s'inspirent des normes comptables applicables au compte consolidé de la Confédération; ils sont consignés dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF.

### Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation respectent les normes de présentation du compte consolidé de la Confédération; ils figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF.

### Principales différences par rapport aux normes de présentation du compte consolidé de la Confédération

*Différence:* en vertu de l'art. 9 de l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123), des provisions sont également constituées pour couvrir de futurs engagements prévisibles. De plus, des provisions peuvent être constituées pour couvrir des risques financiers dans le cadre de la gestion des risques.

*Justification:* en vertu de l'art. 12, al. 2, des directives du Conseil des EPF du 4.7.2006 sur la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche, le domaine des EPF est habilité à

constituer des provisions suffisantes ou à prendre des mesures adéquates pour les risques non assurés ou transférés d'une autre manière à des tiers.

*Conséquence:* le total des provisions du domaine des EPF peut inclure des montants réservés pour des événements à venir.

*Différence:* au passif du bilan, le capital dit «affecté» constitue un groupe de comptes principal spécifique. Il comprend d'une part les prestations dues et portées au bilan pour l'enseignement et pour des projets de recherche, financés par des fonds secondaires et des fonds de tiers et pour lesquels les moyens ont déjà été versés, et d'autre part les engagements internes pour des nominations de professeurs ou des projets d'enseignement et de recherche.

*Justification:* la présentation des comptes du domaine des EPF doit tenir compte des spécificités d'une haute école.

*Conséquence:* dans la structure du bilan, une catégorie de passifs s'ajoute aux capitaux de tiers et au capital propre. On ne peut dès lors comparer la structure des passifs à celle que présentent habituellement d'autres bilans. De plus, le résultat annuel du domaine des EPF est conditionné par des écritures comptables relatives à des modifications d'inventaire, que ce soit du côté des charges ou de celui des revenus.

## 3 Risques et gestion des risques

### Risques dans le domaine des EPF

#### Contexte

La conduite à l'égard des risques est définie dans les directives du 4.7.2006 sur la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche, que le Conseil des EPF a édictées en se fondant sur l'art. 19a, al. 2, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3). Ces directives précisent les principes de financement des risques et définissent les objectifs de la politique suivie par le Conseil des EPF en matière de risques. Elles sont entrées en vigueur le 15.2.2007 à la suite d'une décision présidentielle.

Les directives définissent les principes de la gestion des risques, en particulier:

- les objectifs de la politique en matière de risques et les compétences;
- l'inventaire des risques;
- l'appréciation des risques;
- la maîtrise des risques et leur financement;
- le controlling en matière de risques.

En vertu des directives, les présidents des EPF et les directeurs des établissements de recherche sont responsables de la gestion des risques. L'audit interne du Conseil des EPF vérifie la mise en œuvre de la gestion des risques dans les établissements. Le comité d'audit du Conseil des EPF surveille l'audit interne et évalue périodiquement la gestion des risques. Conformément à



l'art. 19a, al. 5, de l'ordonnance sur le domaine des EPF, le Conseil des EPF informe le secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur et l'AFF des évolutions importantes de la situation des risques et des couvertures d'assurance.

#### *Catalogues de risques (Risk Map)*

L'audit interne a réuni les catalogues de risques des institutions en un catalogue exhaustif pour l'ensemble du domaine des EPF, sur la base duquel on peut résumer le potentiel de risques de la manière suivante:

- violence exercée ou subie par des collaborateurs;
- recrutement de personnel dirigeant;
- perte ou incapacité de personnes-clés;
- incendie majeur;
- responsabilité pour des dommages consécutifs à des prestations de services;
- installations abritant des substances dangereuses;
- qualité insuffisante de la recherche;
- pannes de systèmes informatiques ou de communication.

Sur la base du catalogue de risques, on a établi une planification pluriannuelle des risques, axée sur les processus, dans la perspective de l'audit interne du domaine des EPF (fondamentalement, il s'agit de revoir les processus présentant les risques les plus importants). A cette fin, les risques ont été regroupés par processus (détermination des pertes attendues, ou *expected loss*). On a de la sorte dressé la liste des processus à examiner en priorité:

- sélection et développement du personnel;
- gestion des fonds de tiers;
- activités centrales de contrôle (directives, processus, organisations de crise, etc.);
- gestion immobilière;
- services d'exploitation;
- gestion des risques et des assurances;
- exploitation et assistance dans le domaine de l'informatique (y c. la sécurité informatique);
- gestion de la sécurité (sécurité, santé, environnement);
- constructions;
- gestion du personnel.

L'audit interne regroupe chaque année les catalogues de risques des établissements, qui sont également mis à la disposition du secrétariat général du DFI. Dans le cadre des révisions, l'audit interne cherche à déterminer si les risques importants sont assortis d'un système de contrôle interne approprié, en d'autres termes si des mesures adéquates sont prises en vue de minimiser ou d'éliminer les risques en question. Régulièrement, on compare la situation du domaine des EPF aux bonnes pratiques en matière de gestion des risques (*benchmarking*). La gestion des risques de

sécurité est généralement bien développée dans tous les établissements.

#### *Instruments et mesures de gestion des risques*

Les principes de gestion des risques prévoient que les deux EPF et les établissements de recherche s'assurent contre d'éventuels dommages, subsidiairement à d'autres mesures.

#### *Assurances*

En dépit d'une gestion consciencieuse des risques, on ne saurait exclure qu'un établissement soit touché par un événement susceptible de mettre en péril l'accomplissement des tâches que lui assigne la législation fédérale. Dans ce cas, en vertu de l'art. 19a, al. 4, de l'ordonnance sur le domaine des EPF, le Conseil des EPF demande au département, à l'attention du Conseil fédéral, une modification du mandat de prestations ou une augmentation de la contribution financière de la Confédération. Les assurances contractées par les institutions du domaine des EPF sont d'une grande importance pour l'appréciation de ce risque subsidiaire pour la Confédération (dans le sens de la responsabilité de la Confédération telle qu'elle est décrite à l'art. 19, al. 1, de la loi sur la responsabilité).

Dans le cadre du projet «*Risk Management*», les EPF et les établissements de recherche ont contracté des assurances de choses (tous risques) et des assurances responsabilité civile d'entreprise pour la couverture des dommages. Les sommes assurées s'élèvent dans la majorité des cas à 50 millions de francs pour les dommages corporels et matériels, et à 5 millions de francs pour les dommages pécuniaires. Les risques d'incendie et de dégâts naturels sont également assurés (EPFZ: 1,7 mrd pour les dommages aux infrastructures; EPFL: 100 mio pour les dommages aux infrastructures du Learning Center; IPS: 1 mrd; LFEM: 161 mio). De plus, l'EPFZ a assuré ses propres immeubles contre le risque d'incendie. En fonction de l'évaluation de la probabilité de survenance d'un dommage (> 50%), des provisions sont également constituées pour certains risques de dommages.

Enfin, les EPF, les établissements de recherche et le Conseil des EPF ont conclu des contrats de moindre portée pour la couverture de risques spécifiques à certains établissements, comme le prescrivent les directives.

#### *Publication des risques*

Dans le cadre de la clôture annuelle, on s'assure que la totalité des risques soit prise en compte dans les rapports. En fonction du degré de probabilité de leur réalisation, les risques figurent soit dans les provisions (> 50% de probabilités), soit en annexe dans les engagements conditionnels.

## 342 Explications relatives au compte annuel consolidé

### Postes du compte de résultats

#### 1 Contribution financière de la Confédération

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
<b>Contribution financière de la Confédération</b>	<b>1 778</b>	<b>1 905</b>	<b>1 905</b>	<b>127</b>	<b>7,1</b>

La *contribution financière de la Confédération* sert en premier lieu à l'accomplissement du mandat de base au sens de la loi sur les EPF et du mandat de prestations. Comme prévu dans le message FRI 2008-2011, une partie des fonds (27,6 mio en 2009) a été consacrée à l'encouragement de la participation des institutions aux projets communs d'importance nationale des hautes écoles suisses. Conformément à l'arrêté fédéral sur le budget 2009, une contribution financière de 1874 millions a été allouée au domaine des EPF. En outre, des moyens supplémentaires de 13 millions ont été accordés dans le cadre du supplément Ia au budget 2009. Ils ont été affectés à des projets d'infrastructure anticipés et supplémentaires du domaine des EPF. Les fonds supplémentaires ont bénéficié en premier lieu, à hauteur de 10 millions, au CSCS de Manno, relevant de l'EPFZ. Le CSCS fournit des services dans le secteur du calcul de haute performance. Les fonds alloués au titre des mesures de stabilisation ont servi à doter le calculateur existant d'un nouveau système de calcul. L'EPFZ et le LFEM ont consacré chacun 1,5 million de francs à des améliorations dans le domaine énergétique. Par ailleurs, 17 millions ont été transférés du crédit d'investissement à la contribution financière. Durant l'année 2009, le domaine des EPF a disposé ainsi d'une contribution financière de la Confédération de 1905 millions au total.

Durant l'année sous revue, quelque 28 millions de francs ont été engagés en faveur de la participation à des projets d'importance nationale pour les hautes écoles et à des projets d'innovation et de coopération de la CUS (égalité des chances, programmes doctoraux, bibliothèque virtuelle [*e-library*], infrastructure d'au-

thentification et d'autorisation [AAI], technologies-clés ayant recours à des composantes à l'échelle microscopique et macroscopique Nano-Tera.CH, SystemsX.ch).

Comme l'année précédente, le domaine des EPF a consacré 51 millions de francs au financement des projets stratégiques au sens du message FRI: Centre des biosystèmes (EPFZ), Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer ISREC (EPFL), projet EPFL de Neuchâtel (EPFL), laser à électrons libres dans le domaine du rayonnement X SwissFEL (IPS), écotoxicologie (IFAEPE).

Les moyens alloués à d'autres projets stratégiques et aux centres de compétences (27 mio) étaient d'abord inscrits au budget du Conseil des EPF. Destinés à la promotion et au financement initial de projets stratégiques, ces fonds ont été cédés au cours de l'année 2009 aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche.

Les moyens stratégiques consacrés aux projets du message FRI 2008-2011 et aux encouragements et financements initiaux du Conseil des EPF ont totalisé en 2009 quelque 106 millions de francs, soit 20 millions de plus que l'année précédente.

Outre la couverture des dépenses courantes, une partie de la contribution financière a été consacrée à des investissements dans des immobilisations corporelles meubles et des biens immatériels; ce volet représente en 2009 environ 173 millions (2008: 175 mio).

#### 2 Contribution de la Confédération aux loyers

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
<b>Contribution de la Confédération aux loyers</b>	<b>282</b>	<b>280</b>	<b>276</b>	<b>-7</b>	<b>-2,4</b>

La *contribution de la Confédération* aux loyers est un crédit destiné à couvrir les charges liées à la location d'immeubles appartenant à la Confédération et aux prestations de gestion des services fédéraux de la construction et des immeubles. Ce montant, qui n'est pas compris dans le plafonds des dépenses du domaine des EPF,

a certes des incidences financières, mais n'a pas d'incidences en termes de dépenses (pas de flux de fonds). Le calcul se base sur les amortissements théoriques et sur les coûts du capital, auxquels viennent s'ajouter les émoluments de traitement.

### 3 Revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
<b>Revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers</b>	<b>552</b>	<b>455</b>	<b>557</b>	<b>6</b>	<b>1,1</b>
<b>Fonds secondaires</b>	<b>322</b>	<b>311</b>	<b>370</b>	<b>48</b>	<b>14,9</b>
Fondation Fonds national suisse (FNS)	101	114	130	29	28,2
Revenus divers provenant de l'encouragement de la recherche	40	24	23	-18	-43,5
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	26	31	41	15	56,4
Recherche du secteur public	57	69	62	6	10,0
Programmes-cadres de recherche européens	98	73	114	17	17,0
<b>Fonds de tiers</b>	<b>230</b>	<b>144</b>	<b>188</b>	<b>-42</b>	<b>-18,3</b>
Coopération avec l'économie	115	97	119	4	3,0
Dons et legs	63	35	27	-36	-57,6
Autres fonds de tiers	52	12	42	-9	-18,1

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
<b>Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers</b>	<b>-149</b>	<b>-27</b>	<b>-95</b>	<b>54</b>	<b>-36,4</b>

En comparaison avec l'exercice 2008, les *revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers* de l'année 2009 augmentent de 6 millions, pour s'élever à 557 millions. Par rapport aux revenus attendus pour 2009, l'augmentation est substantielle (+ 102 mio ou 22,5 %). L'origine du phénomène doit être recherchée dans une budgétisation plutôt prudente pour 2009, eu égard à une situation conjoncturelle instable. La plus grande partie des fonds secondaires et des fonds de tiers est obtenue sur concours et est difficilement budgétisable. Il en va de même des dons, dont l'ampleur ne peut guère être prévue. Les revenus des *fonds secondaires* ont connu une forte hausse (+ 14,9 %): le montant total de 370 millions dépasse de 48 millions le chiffre de 2008. En revanche, on note un recul de 42 millions (ou 18,3 %) des revenus de fonds de tiers par rapport à 2008, bien que le budget ait été nettement dépassé. Les revenus comptabilisés ne concernent que les flux de fonds effectifs et non les adjudications de projets (enveloppes de projets). La part des *fonds secondaires et des fonds de tiers* aux revenus totaux des deux EPF et des établissements de recherche est très hétérogène: elle se situe en 2009 entre 18 % (EPFZ, IPS) et 28 % (FNP).

Les *fonds secondaires et les fonds de tiers* varient en fonction de l'état d'avancement des projets en matière d'enseignement et de recherche. La contrepartie de ces variations figure dans le compte de résultats sous le capital affecté. Les variations de - 95 millions de francs inscrites au compte 2009 signifient que les prestations restant à fournir les années suivantes en matière d'enseignement et de recherche ont augmenté. Grâce à la comptabilisation des variations dans le compte de résultats, les revenus et charges des fonds secondaires et des fonds de tiers n'ont pas d'incidences sur le résultat de l'exercice.

La tendance positive enregistrée les années précédentes en matière de revenus de fonds secondaires s'est maintenue en 2009. Les fonds de l'encouragement de la recherche (FNS, CTI, divers autres revenus) ont augmenté de 15,3 % par rapport à 2008. Le fait qu'en matière d'encouragement de la recherche, les coûts

indirects (overhead) soient davantage indemnisés depuis 2009 a contribué à la forte augmentation enregistrée. La plus grande partie des fonds bénéficie aux deux EPF. Les établissements du domaine des EPF peuvent également concourir, par des propositions de recherche, pour les projets d'importance nationale de la CUS. Les chercheurs du domaine des EPF ont confirmé leur succès en récoltant quelque 13 millions de francs au titre des projets de la CUS. Les fonds de la recherche du secteur public sont restés quelque peu en deçà des prévisions pour 2009, mais restent du même ordre de grandeur que les années précédentes. De nombreux mandats de recherche de la Confédération ont été attribués au FNP par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), notamment en ce qui concerne l'alerte en cas de risques d'avalanche, la protection des biotopes, etc. L'EPFZ et le LFEM se voient également confier un grand nombre de mandats de recherche de la Confédération. Les fonds d'encouragement de l'Union européenne (UE) ont, comme l'année précédente, fortement augmenté: les revenus à ce titre ont crû de 17 millions (+ 17%) pour s'établir à 114 millions. Une partie de la croissance des revenus au titre des fonds de l'UE est également due à l'indemnisation plus conséquente des coûts indirects. Le montant total des revenus issus des projets de l'UE a substantiellement dépassé les prévisions pour 2009. Traditionnellement, les deux EPF, notamment l'EPFL, enregistrent de nombreux succès dans la course aux fonds des programmes-cadres de recherche de l'UE. Ainsi, en 2009, la seule EPFL a bénéficié de 52 millions de revenus au titre des fonds d'encouragement de l'UE. L'EPFZ a également bénéficié de fonds supplémentaires provenant des programmes-cadres de recherche de l'UE.

En ce qui concerne les *fonds de tiers*, l'évolution est contrastée. Le total de 188 millions de francs témoigne de tendances opposées. La collaboration avec l'économie se renforce en permanence. Les revenus dans ce secteur se sont consolidés à un haut niveau. Les 119 millions comptabilisés à ce titre dépassent la moyenne pluriannuelle (90 à 100 mio par an). En revanche, les dons et legs ont enregistré une baisse de plus de 50%; ce recul est dû au fait

qu'en 2008, l'EPFZ a bénéficié de dons considérables et d'autres financements (association d' alumni, etc.). De même, les autres fonds de tiers (notamment des cantons, des communes, etc.) ont totalisé en 2008 un montant particulièrement élevé de 52 mil-

lions. Néanmoins, le résultat de 42 millions de francs en 2009 reste nettement supérieur à la moyenne des années précédentes (25 à 30 mio).

#### 4 Revenus de prestations de service

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
<b>Revenus de prestations de service</b>	<b>118</b>	<b>99</b>	<b>112</b>	<b>-6</b>	<b>-5,1</b>
<b>Emoluments d'utilisation, prestations de service</b>	<b>77</b>	<b>66</b>	<b>76</b>	<b>-2</b>	<b>-2,5</b>
Finances de cours et d'inscription	26	22	26	0	1,1
Brevets et licences	5	5	6	1	10,2
Prestations de service à caract. scientifique et administratif	46	39	44	-2	-5,3
<b>Ventes</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>-0</b>	<b>-1,5</b>
<b>Remboursements</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>11,7</b>
<b>Autres compensations</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>-5</b>	<b>-21,1</b>

En comparaison avec l'exercice 2008, la structure des *revenus de prestations de service* ne s'est guère modifiée quant aux montants et aux parts occupées par les divers types de revenus. La forte progression (+ 7 %) du nombre des étudiants (23 390 étudiants et doctorants en 2009 contre 21 839 en 2008) ne s'est pas répercutée sur le montant des recettes au titre des *finances de cours et d'inscription*, car désormais les recettes de la formation continue sont encaissées par la «Fondation pour la formation continue universitaire lausannoise» avant d'être transférées à l'EPFL après déduction d'une quote-part aux coûts administratifs. A la fin de l'année, les recettes déjà enregistrées, mais non encore transférées à l'EPFL se montent à 1 million. Comme aucune régularisation n'est opérée, ces finances d'inscription ne seront prises en compte que l'année prochaine. En 2009, les finances de cours semestrielles sont restées à leur niveau antérieur de 580 francs (annexe 1 de l'ordonnance sur les taxes du domaine des EPF; RS 414.131.7). Les finances de cours et d'inscription ont totalisé 26 millions de francs, dont 19 millions pour l'EPFZ, 6 millions pour l'EPFL et 1 million pour l'IPS.

Pour le LFEM, les revenus au titre des *prestations de service à caractère scientifique et administratif* constituent une importante source de financement. Les mandats de contrôle (relevant notamment de la souveraineté de l'Etat) et les expertises ont généré des recettes pour un montant de 12 millions environ. L'EPFZ (avec 17,2 mio) et l'EPFL (avec 14,1 mio) ont également comptabilisé en 2009 des revenus substantiels issus de leurs prestations de service à caractère scientifique.

Les recettes provenant de brevets et de licences (EPFZ, EPFL, IPS) restent au niveau de l'année précédente. Dans le relevé des prestations figurant dans le rapport d'activité 2009 du domaine des EPF, des indicateurs du transfert de connaissances et de technologies comprennent notamment le nombre de brevets déposés et de licences. Le nombre des licences a fortement augmenté par rapport à 2008 (+ 73 pour un nombre total de 176 licences). De nouveaux brevets et de nouvelles licences ne génèrent toutefois pas toujours et pas tout de suite de nouvelles recettes.

## 5 Charges de personnel

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Écart p.r. au C 2008 val. abs. %	
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 572</b>	<b>1 669</b>	<b>1 724</b>	<b>152</b>	<b>9,7</b>
<b>Rétribution du personnel</b>	<b>1 334</b>	<b>1 403</b>	<b>1 435</b>	<b>102</b>	<b>7,6</b>
Professeurs	148	157	157	9	6,2
Personnel scientifique dirigeant, chargés de cours	118	127	122	4	3,0
Autre personnel scientifique	580	608	630	50	8,6
Personnel technique et administratif	496	516	536	40	8,1
APG, CNA et autres remboursements	-8	-6	-9	-1	11,8
<b>Cotisations de l'employeur (assurances sociales)</b>	<b>208</b>	<b>244</b>	<b>256</b>	<b>48</b>	<b>23,1</b>
Assurances sociales AVS/AC/AI/APG/ass. maternité	79	94	95	16	20,4
Assur. personnel (cotisations d'épargne et de risque)	121	143	153	32	26,6
Assurance-maladie et accidents CNA, AP/ANP	8	7	7	-0	-4,7
<b>Personnel temporaire</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>222,2</b>
<b>Autres charges de personnel</b>	<b>28</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>-3</b>	<b>-11,8</b>

Les charges de personnel ont augmenté de 152 millions (+ 9,7 %) pour se situer à 1724 millions. Par rapport à 2008, les rétributions du personnel se sont accrues de 7,6 % et ont atteint 1435 millions. Les cotisations de l'employeur ont pour leur part enregistré une hausse encore plus forte (+ 23,1 %).

Parmi les assurances sociales, les dispositions de la loi sur les allocations familiales (LAFam; RS 836.2), entrée en vigueur en 2009, génèrent de nouvelles charges. C'est à elles qu'il faut attribuer la majeure partie des coûts supplémentaires comptabilisés à ce poste (environ 11 mio). Le total de l'assurance personnel comprend la contribution unique de l'employeur (5,3 mio) versée à l'institution de prévoyance du domaine des EPF (PUBLICA) en faveur des catégories d'assurés «45+» et «55+». Si les charges induites par cette assurance ont enregistré une forte hausse par rapport à 2008, c'est notamment en raison du passage, le 1.7.2008, de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Le taux des cotisations de l'employeur s'établit ainsi à 17,8 % de la masse salariale (contre 15,6 % en 2008).

En 2009, le nombre des professeurs a augmenté de 37 et les charges de cette catégorie de personnel se sont accrues de 9 millions, passant à 157 millions. Les effectifs du personnel scientifique ont quant eux augmenté de 771 équivalents plein temps (EPT). Cette évolution transparait au poste *autre personnel scientifique*, pour lequel des charges supplémentaires de l'ordre de 50 millions sont comptabilisées pour 2009. L'un des objectifs dans le domaine des EPF consiste à optimiser le taux d'encadrement dans les deux écoles polytechniques fédérales. S'il avoisinait 33 étudiants par professeur (EPT) entre 2002 et 2007, il s'est légèrement détérioré ces deux dernières années (36:1). La création de nouveaux postes de professeurs assistants et ordinaires devrait corriger cette situation. Le total des charges de personnel pour les professeurs représente 11 % de la rétribution du per-

sonnel. Cette part se monte à 52 % pour le personnel scientifique et à 37 % pour le personnel technique et administratif.

Les charges supplémentaires qui apparaissent au niveau de la rétribution du personnel résultent de deux facteurs. D'une part, les mesures salariales décidées en 2009 par le Conseil des EPF se sont entièrement répercutées sur les coûts: le renchérissement annuel de 1,1 % a été compensé au 1.1.2009 et une progression réelle du même taux (1,1 %) a aussi été accordée. En vue de piloter le système de rétribution, 1,2 % de la masse salariale a d'autre part été investi dans des mesures salariales liées aux prestations. En outre, la hausse des effectifs a compté parmi les facteurs qui ont contribué à accroître les charges de personnel. Le nombre de postes à plein temps (EPT) a augmenté de 1105 pour atteindre 14 412. Voici comment se décompose le financement: 473 nouveaux postes à plein temps ont été couverts par la contribution financière de la Confédération, 449 par des fonds secondaires et 183 par des fonds de tiers. Par rapport aux effectifs totaux (EPT), la proportion des postes financés en 2009 par des fonds secondaires et des fonds de tiers est passée de 27 % (2008) à 29 % (2009). La proportion des charges de personnel financées par les fonds secondaires et de tiers continue cependant de fluctuer entre 22 et 23 %. Dans le domaine des fonds secondaires, ce sont surtout les charges de personnel financées par le biais de la promotion de la recherche et grâce aux subventions de l'UE (7e programme-cadre de l'UE pour la recherche), qui ont pris l'ascenseur (12 %). L'augmentation du nombre de projets de recherche a conduit à l'engagement de personnel scientifique. Suite aux changements structurels dans la composition des effectifs – induits par un relèvement des exigences – les remplacements et les nouveaux engagements augmentent la proportion des collaborateurs au bénéfice d'une formation universitaire.

En 2009, les 14 412 équivalents plein temps du domaine des EPF se répartissaient entre quelque 18 000 contrats de travail.

## Evolution des charges de personnel et des effectifs

	Total		Charges de pers. financées par contribution financière de la Conf.		Charges de pers. financées par fonds secondaires/de tiers	
	Charges mio CHF	Effectifs EPT	Charges mio CHF	Effectifs EPT	Charges mio CHF	Effectifs EPT
2009	1 724	14 412	1 338	10 251	386	4 161
2008	1 572	13 307	1 215	9 778	356	3 528

## 6 Charges de biens et services et charges d'exploitation

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p.r. au C 2008	
				val. abs.	%
<b>Charges de biens et services et d'exploitation</b>	<b>809</b>	<b>839</b>	<b>843</b>	<b>34</b>	<b>4,2</b>
<b>Charges de biens et services et de marchandises</b>	<b>75</b>	<b>88</b>	<b>83</b>	<b>8</b>	<b>11,2</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>735</b>	<b>751</b>	<b>760</b>	<b>25</b>	<b>3,5</b>
Charges de locaux (loués à l'extérieur)	14	17	14	0	2,9
Charges de loyers, immeubles de la Confédération	282	280	276	-7	-2,4
Infrastructure	141	147	155	14	9,9
Charges administratives	18	18	17	-0	-0,9
Biens matériels non portés à l'actif	27	35	44	17	60,6
Charges informatiques et de télécommunication	68	69	69	1	2,0
Commissions, honoraires, mandats R&D	62	68	65	3	4,9
Transports, assurances, taxes	10	11	14	4	36,2
Autres prestations de service de tiers	19	14	15	-4	-21,3
Charges de bibliothèque	25	24	26	1	5,2
Frais	56	53	58	2	3,0
Autres charges de biens et services	13	14	8	-5	-41,5

La hausse des *charges de biens et services et des charges d'exploitation*, qui ont augmenté de 34 millions (+ 4,2 %) par rapport aux comptes 2008 pour atteindre 843 millions, s'explique principalement par l'accroissement du nombre de projets d'enseignement et de recherche réalisés en 2009.

Le montant des *charges de loyers* pour l'utilisation d'immeubles appartenant à la Confédération est légèrement inférieur à celui du compte 2008 et à celui du budget 2009 (voir ch. 342/2).

Une hausse est à relever du côté des charges consacrées à *l'entretien et à la maintenance de l'infrastructure*, qui englobent les dépenses pour l'aménagement spécifique au locataire ainsi que pour les parties non portées à l'actif. Cette hausse est à mettre sur le compte du seuil d'inscription à l'actif pour les aménagements spécifiques à l'utilisateur et au locataire (100 000 fr. par objet). Si

des ressources plus importantes ont dans l'ensemble été consacrées au maintien de la valeur des infrastructures, on le doit en partie à la hausse des redevances et des taxes sur l'eau, l'énergie et l'élimination des déchets.

Les *biens matériels non portés à l'actif* ont également enregistré une nette augmentation, qui est due avant tout aux extournes de versements anticipés effectués en 2008 à l'IPS.

Avec 69 millions, les charges liées à *l'informatique et à la télécommunication* correspondent pratiquement à celles de l'année précédente. Dans l'ensemble, le domaine des EPF dépense chaque année environ 100 millions dans ce secteur (investissements et dépenses 2009: 104 mio), dont 30 % environ sont toujours des investissements.

## 7 Charges de transfert

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Écart p.r. au C 2008	
				val. abs.	%
<b>Charges de transfert</b>	<b>47</b>	<b>60</b>	<b>56</b>	<b>9</b>	<b>19,7</b>
Charges du domaine des EPF pour la participation à des projets d'importance nationale (projets de coopération CUS)	11	24	24	14	126,1
Bourses, prix, cotisations d'adhésion	18	22	15	-3	-15,0
Contributions à la recherche versées à l'extérieur	18	14	16	-2	-9,9

Le total des *charges de transfert* comprend les ressources servant à financer la participation à des projets d'importance nationale conformément au message FRI 2008-2011 (FF 2007 1204). Sous les cotisations d'adhésion sont comptabilisées les charges annuelles qui financent l'adhésion à des organisations de recherche nationales et internationales.

Les fonds pour les projets d'importance nationale (24 mio) de la CUS ont été transférés au FNS, qui se charge de sélectionner les projets. Dans le compte 2009 du Conseil des EPF, les contributions aux projets Systems.X.ch (14 mio) et la contribution au projet Nano-Tera.ch (8 mio) ont été transférées au FNS.

## 8 Résultat financier

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p.r. au C 2008	
				val. abs.	%
<b>Résultat financier</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>68,3</b>
Revenus financiers	24	18	16	-8	-34,2
Charges financières	16	2	2	-13	-84,5

Le placement de fonds s'effectue conformément au contrat de trésorerie passé le 29.11.2007 entre l'AFF et le domaine des EPF. Se fondant sur l'art. 34c, al. 2, de la loi sur les EPF (RS 414.110), le Conseil des EPF a édicté les directives de placement qui sont entrées en vigueur au 1.1.2008. C'est sur cette base que les deux EPF et les quatre établissements de recherche définissent leurs propres stratégies de placement.

En 2009, les marchés financiers ont retrouvé un peu de vigueur et ce mieux se reflète dans *le résultat financier*, qui s'est sensiblement amélioré malgré le recul de 8 millions des revenus financiers. Les charges financières ont pour leur part diminué de 13 millions par rapport à l'année précédente, où elles avaient été plombées par de lourdes pertes comptables sur les titres. En raison d'une modification du mode de comptabilisation, les reprises de perte de valeur de 2009 ne figurent toutefois plus au compte de résultats, mais directement dans le capital propre.

## Postes du bilan

### 9 Liquidités et placements à court terme

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
<b>Liquidités et placements à court terme</b>	<b>663</b>	<b>147</b>	<b>-515</b>	<b>-77,8</b>
Banque, poste, caisse	191	146	-44	-23,3
Placements à court terme (≤ 90 jours)	472	1	-471	-99,8

Le montant des *liquidités* et des *placements à court terme* a diminué de 515 millions pour se situer à 147 millions. Ce recul est à mettre sur le compte de la dissolution de placements à court terme, effectués jusqu'au début 2009 auprès d'établissements

financiers privés. Les fonds sont désormais placés auprès de la Trésorerie fédérale, d'où la naissance d'une créance à l'égard de la Confédération (voir ch. 10).

## 10 Créances

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
<b>Créances</b>	<b>359</b>	<b>951</b>	<b>592</b>	<b>165,1</b>
Créances résultant de livraisons et de prestations	37	34	-3	-9,2
Créances envers la Confédération	313	905	592	188,8
Autres créances	8	11	4	48,2

Le montant des *créances résultant de livraisons et de prestations* évolue à son niveau de l'année précédente et se subdivise comme suit: 22 millions pour les débiteurs suisses et 12 millions pour les débiteurs étrangers. Le risque de du croire est pris en compte par des réévaluations isolées ou globales. Ces réévaluations atteignent un volume de 2 millions.

La majeure partie des *créances envers la Confédération* est constituée de fonds de tiers placés auprès de la Trésorerie fédérale. La hausse massive de ces créances s'explique pour la raison évoquée au ch. 9: des fonds de tiers placés jusqu'à début 2009 auprès d'établissements financiers privés ont en été retirés et placés auprès de la Confédération.

## 11 Placements financiers

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
<b>Placements financiers</b>	<b>150</b>	<b>177</b>	<b>28</b>	<b>18,4</b>
Placements financiers à court terme	30	48	18	61,0
Placements financiers à long terme	120	129	9	7,7

Les *placements financiers à court terme* ont augmenté de 18 millions pour atteindre 48 millions. La totalité de ce montant correspond aux fonds de tiers de l'IPS placés sur le marché libre. Quant aux *placements financiers à long terme*, ils sont constitués en majeure partie des cofinancements, après correction de l'amortissement,

des deux EPF pour les immeubles propriété de la Confédération (100 mio). Les 29 millions restants comprennent des placements de l'EPFZ auprès d'établissements financiers privés (27 mio) ainsi que des prêts actifs à long terme (2 mio).

## 12 Stocks

Le montant des *stocks* se situe à 12 millions. Les stocks résultant d'achats comprennent des articles faisant l'objet d'un réapprovisionnement régulier, tels les produits chimiques, le matériel

de laboratoire et le matériel expérimental destinés à l'enseignement et à la recherche. Ils sont évalués à leur prix de vente net réalisable le jour du bilan.

## 13 Immobilisations corporelles

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>582</b>	<b>690</b>	<b>107</b>	<b>18,8</b>
<b>Immobilisations corporelles meubles</b>	<b>571</b>	<b>678</b>	<b>107</b>	<b>18,8</b>
Installations techniques et machines	462	505	43	9,3
Installations en construction/acomptes portés à l'actif	67	127	60	89,7
Biens d'investissement informatiques	42	47	5	10,7
Autres immobilisations corporelles	0	0	-	-
<b>Immobilisations corporelles immeubles</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>-0</b>	<b>-1,0</b>
Biens-fonds	5	5	-	-
Constructions	6	6	-0	-1,8



La forte hausse enregistrée par les *installations en construction* et les *acomptes portés à l'actif* est due à des opérations de l'IPS. Celui-ci a dû procéder à d'importants transferts, de l'ordre de 69 millions, entre les postes concernant les immobilisations corporelles meubles (aux dépens des installations techniques). Ces transferts s'imposaient, car des acomptes versés pour des installations en construction ont été, au cours des années précédentes, comptabilisés de manière erronée au poste des installations techniques. Malgré ces corrections, le montant des *installations techniques et machines* a augmenté de 43 millions. Cette hausse s'explique surtout par le maintien du volume des investissements à un niveau élevé (171 mio contre 177 l'année précédente), qui dépasse nettement celui des amortissements (99 mio). L'inscription à l'actif de 32 millions pour les accélérateurs, somme

qui n'est pas directement liée à des dépenses d'investissement, n'a fait que gonfler ce poste. Les installations techniques et machines comprennent les actifs suivants: meubles, machines/appareils, équipements d'exploitation, aménagements spécifiques au locataire/à l'utilisateur, machines de bureau, véhicules, outils et instruments.

Le poste *immobilisations corporelles immeubles* regroupe les biens-fonds et les constructions qui sont propriété des deux EPF et des quatre établissements de recherche. Fin 2009, les 11 millions d'immobilisations corporelles immeubles concernaient des biens-fonds et des constructions de l'EPFZ. Les cofinancements de l'EPFZ et de l'EPFL sur des immeubles propriété de la Confédération figurent en effet parmi les placements financiers à long terme.

### Variation des immobilisations corporelles et incorporelles

mio CHF	Total des immobilisations corporelles 2009	Installations techniques et machines	Biens d'investissement informatiques	Biens-fonds et constructions	Installations en construction Acomptes portés à l'actif	Total des immobilisations incorporelles 2009
<b>Valeurs d'acquisition</b>						
<b>Etat au 1.1.2009</b>	<b>1 459</b>	<b>1 185</b>	<b>232</b>	<b>12</b>	<b>29</b>	<b>5</b>
Entrées	233	153	34	0	45	2
Autres entrées/donations	45	45	0	-	-	-
Transferts	1	-97	-0	-	97	-1
Sorties	-72	-19	-8	-	-45	-0
<b>Etat au 31.12.2009</b>	<b>1 665</b>	<b>1 267</b>	<b>259</b>	<b>12</b>	<b>127</b>	<b>6</b>
<b>Réévaluations cumulées</b>						
<b>Etat au 1.1.2009</b>	<b>-876</b>	<b>-685</b>	<b>-190</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>
Amortissements planifiés	-129	-99	-29	-0	-	-1
Amortissements non planifiés	-0	-0	-	-	-	-
Sorties/entrées de réévaluations	30	22	7	-	-	1
<b>Etat au 31.12.2009</b>	<b>-975</b>	<b>-763</b>	<b>-212</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>-4</b>
<b>Valeur figurant au bilan au 31.12.2009</b>	<b>690</b>	<b>505</b>	<b>47</b>	<b>11</b>	<b>127</b>	<b>2</b>
dont:						
Actifs en leasing	-	-	-	-	-	-

La différence de 71 millions entre les investissements bruts (207 mio) et le total des *entrées et autres entrées* apparaissant au poste des immobilisations corporelles (278 mio) est pour l'essentiel occasionnée par les sorties et les transferts d'installations en construction ainsi que par l'inscription à l'actif d'acomptes.

Les immobilisations incorporelles comprennent les licences, les brevets, les droits et les logiciels. Elles n'avaient pas été portées à l'actif jusqu'en 2008. Avec l'adoption du nouveau plan comptable et en application des directives issues de la révision du manuel sur la présentation des comptes du domaine des EPF, quelques modestes immobilisations ont été portées à l'actif à titre rétroactif.

## 14 Participations

### Participations par établissement du domaine des EPF

CHF		Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan 2009	Part de capital (en %)	Etablissement
Participations	Siège	7 068 418	-6 697 160	371 259		-
Epispeed SA	Zug	5 750	-5 750	–	3,4	EPFZ
GlycoVaxyn AG	Schlieren	6 000	-6 000	–	0,4	EPFZ
HeiQ Materials SA	Bad Zurzach	4 150	-4 150	–	0,3	EPFZ
Kuros Biosurgery SA	Zürich	1 363	-1 363	–	0,3	EPFZ
Venture Incubator SA	Zug	2 125 000	-2 125 000	–	8,4	EPFZ
Covagen AG	Zurich	3 703	-3 702	1	1,6	EPFZ
ALSTOM Inspection Robotics SA	Zurich	24 000	–	24 000	24,0	EPFZ
Lipideon Biothecnology SA	Zurich	2 000	-2 000	–	1,0	EPFZ
Advanced Metal Technology AG	Zurich	4 000	-3 999	1	2,4	EPFZ
Arktis Radiation Detectors SA	Zurich	3 000	-3 000	–	2,2	EPFZ
ChromaCon SA	Zurich	5 000	-5 000	–	4,3	EPFZ
Redbiotec AG	Schlieren	7 470	-7 470	–	4,4	EPFZ
SuSoS SA	Dübendorf	4 500	-4 500	–	3,0	EPFZ
CovalX SA	Zurich	4 000	-4 000	–	2,4	EPFZ
Procedural AG	Zurich	1 000	-1 000	–	1,0	EPFZ
NeMo Devices AG	Zurich	850	-850	–	0,9	EPFZ
Virtamed AG	Zurich	2 000	-2 000	–	1,5	EPFZ
SenTec AG	Therwil	13 523	-13 523	–	0,3	EPFZ
Inspire AG	Zurich	100	-100	–	0,1	EPFZ
Belenos Clean Power Holding	Biel	250 000	-250 000	–	1,2	EPFZ
3-V Biosciences, Inc.	Delaware / USA			–	1,3	EPFZ
Anecova SA	Ecublens	2 200	-2 200 *	–	1,1	EPFL
Ayanda Biosystems SA	Ecublens	6 000	-6 000 *	–	3,6	EPFL
Beamexpress SA	Ecublens	11 000	-11 000 *	–	8,8	EPFL
BlueBotics SA	Lausanne	2 640	-2 640 **	–	0,0	EPFL
COVALYS Biosciences SA	Witterswil/SO	8 500	-8 500 *	–	1,9	EPFL
Dartfish SA	Fribourg	15 000	-15 000 *	–	2,0	EPFL
MimoSys AG (in Liquidation)	Zurich	6 165	-6 165 *	–	2,6	EPFL
Nano Bridging Molecules SA	Gland	10 850	-10 850 *	–	1,3	EPFL
PhotoDermaSA	Ecublens	34 863	-34 863 *	–	9,0	EPFL
Sensimed SA	Lausanne	11 000	-11 000 *	–	2,1	EPFL
Shockfish SA	Lausanne	3 000	-3 000 *	–	0,8	EPFL
Polytech Advisors SA	Ecublens	30 000	-30 000	–	30,0	EPFL
CSEM SA	Neuchâtel	4 000 000	-4 000 000	–	20,1	EPFL
EELCEE SA	Ecublens	5 000	-5 000 *	–	5,0	EPFL
SecuTix SA	Lausanne	5 000	-5 000 *	–	0,7	EPFL
Lyncée Tec SA	Ecublens	31 250	-31 250 *	–	4,0	EPFL
Jeunesse An 2000 SA	St-Sulpice	25 000	-25 000	–	50,0	EPFL
Crocus Technology SA	France	256	-256 *	–	0,1	EPFL
G24 Innovations Ltd	GB	46 029	-46 029 *	–	1,0	EPFL
Innovative Silicon Inc	USA		*	–	0,9	EPFL
Konarka Technologies Inc	USA		*	–	0,1	EPFL
Orla Protein Technologies Ltd	GB		*	–	0,1	EPFL
EPFL-RAKIA FZ-LLC	Ras al Khaimah	212 256	–	212 256	50,0	EPFL
Wohnbaugenossenschaft Brugg	Brugg	15 600	–	15 600		IPS
DECTRI SA	Villigen	79 400	–	79 400	28,6	IPS
Dysenos AG	Villigen	40 000	–	40 000	40,0	IPS
Belenos Clean Power Holding AG	Biel		– *	1	1,2	IPS

\* Actions reçues en échange de l'octroi de droits de propriété intellectuelle

\*\*dont CHF 2000 versement cash

Sur la base de l'art. 3a de la loi sur les EPF (RS 414.110), les EPF et les établissements de recherche peuvent créer des sociétés, participer à des sociétés ou collaborer d'autres façons avec des tiers pour accomplir leurs tâches, conformément au mandat de prestations et aux directives du Conseil des EPF (octroi de crédits notamment). Les participations détenues dans des entreprises

et les crédits accordés aux mêmes entreprises sont admissibles, conformément aux dispositions de l'ordonnance du Conseil des EPF sur les biens immatériels et les participations dans le domaine des EPF (OBIP-EPF; RS 414.172). Le cas échéant, leur valeur doit figurer dans les comptes conformément à l'art. 16, al. 6, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3).

La valeur de telles participations est un montant nul ou figure tout au plus pour mémoire (1 fr.) dans le bilan des EPF et des établissements de recherche au 31.12.2009. Vu leur modestie, on a renoncé à appliquer la méthode de la mise en équivalence aux participations comprises entre 20 et 50%. Il n'existe pas de droits d'option sur les parts du capital propre (art. 10, let. b, OBIP-EPF).

Les sociétés de transfert de technologie (*spin-offs*) au sein desquelles l'EPF de Zurich possède des participations opèrent dans les domaines les plus variés. Les sociétés auxquelles participe l'EPF de Lausanne sont surtout actives dans le domaine des sciences de la vie et dans le développement de technologies de l'information.

## 15 Prêts

### Prêts dans les actifs

Les prêts accordés à des tiers par les établissements du domaine des EPF peuvent être classés dans deux catégories. La première comprend les prêts octroyés par les deux EPF et les quatre établissements de recherche sur la base de l'art. 9 et de l'art. 10, let. c, de l'OBIP-EPF (RS 414.172); il s'agit essentiellement de prêts à des sociétés start-up nouvellement créées. La seconde catégorie en-

globale les prêts qui ne sont pas accordés en vertu des dispositions de l'OBIP-EPF (RS 414.172).

Aucune variation notable n'a été enregistrée entre 2008 et 2009. La plupart des prêts sont accordés sans intérêt.

### Postes de prêts

#### Prêts selon l'OBIP-EPF (art. 9 et art. 10, let. c)

CHF	2009		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
<b>Prêts</b>	<b>490 000</b>	<b>-490 000</b>	<b>-</b>
Prêts de l'EPFZ à des start-up	40 000	-40 000	-
Prêts de l'EPFL à Polytech Ventures	50 000	-50 000	-
Prêts du LFEM à Carbo-Link GmbH	300 000	-300 000	-
Prêts du LFEM à QC-Expert AG	100 000	-100 000	-

#### Autres prêts

CHF	2009		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
<b>Prêts</b>	<b>3 334 398</b>	<b>-1 693 500</b>	<b>1 640 898</b>
Prêts de l'EPFZ à des étudiants	369 222	-1 500	367 722
Prêts de l'EPFZ à des collaborateurs	118 460		118 460
Prêts de l'EPFZ à la Fondation de la bibliothèque Oechslin	250 000		250 000
Prêts de l'EPFZ à Mettler Toledo SA	654 716		654 716
Prêts de l'EPFL à la Fondation Maisons pour étudiants	1 692 000	-1 692 000	-
Prêts de l'EPFL à la Fondation du Centre universitaire protestant	250 000		250 000

## 16 Engagements courants

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
<b>Engagements courants</b>	<b>122</b>	<b>125</b>	<b>3</b>	<b>2,2</b>
Comptes courants	25	32	7	29,7
Engagements résultant de livraisons et de prestations	77	75	-2	-2,7
Autres engagements courants	21	18	-3	-12,2

Dans les comptes courants sont présentés les engagements ou les soldes de décomptes, notamment envers les établissements chefs de file pour les programmes de recherche.

## 17 Engagements financiers

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
<b>Engagements financiers</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>7</b>	<b>23,2</b>
Engagements financiers à court terme	16	18	1	8,7
Engagements financiers à long terme	12	17	5	42,7

Les *engagements financiers à court terme* comprennent les engagements envers les offices de compensation de l'AVS, de PUBLICA et de la CNA. Les *engagements financiers à long terme* englobent, d'une part, le reliquat de prêts sans intérêt que le canton d'Argovie a accordés à l'IPS pour réaliser les projets CCEM-CH

(10 mio) et PROSCAN (1 mio). Le nouveau remboursement partiel d'un million intervenu en 2009 a abaissé le montant de ces prêts à 11 millions. Ce poste comprend d'autre part les engagements de l'EPFL (6 mio) ayant trait à des droits de construction.

## 18 Provisions

mio CHF	2009		
	Total	Personnel	Autres
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>73,0</b>	<b>39,6</b>	<b>33,4</b>
Constitution (y c. augmentation)	78,5	7,5	70,9
Dissolution	-10,8	-	-10,8
Utilisation	-3,5	-	-3,5
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>137,2</b>	<b>47,1</b>	<b>90,1</b>
dont à court terme	45,8	38,0	7,8

mio CHF	2008		
	Total	Personnel	Autres
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>76,5</b>	<b>37,6</b>	<b>38,9</b>
Constitution (y c. augmentation)	14,2	9,6	4,6
Dissolution	-10,1	-2,8	-7,3
Utilisation	-7,7	-4,9	-2,8
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>73,0</b>	<b>39,6</b>	<b>33,4</b>
dont à court terme	42,3	31,2	11,1

Les provisions constituées pour le personnel ont augmenté de 7 millions pour se situer à 47 millions. Elles incluent les *soldes de vacances et d'heures supplémentaires* du personnel. Depuis 2007, elles ont progressé de près de 10 millions. Le solde de 47 millions correspond à quelque 300 équivalents plein temps (EPT).

Les *autres provisions* enregistrent une hausse de 57 millions, due en particulier à la constitution de la nouvelle provision de 70 millions pour le démantèlement des accélérateurs de l'IPS. Ces installations comprennent en effet des composants radioactifs, qui devront être éliminés après le démantèlement. Jusqu'ici,

le financement de cette tâche future était comptabilisé parmi les engagements conditionnels. Cette nouvelle provision est compensée au moyen de la dissolution et de l'utilisation de provisions existantes. Parmi les autres provisions, certaines ont été constituées pour couvrir les risques non assurés.

Les *risques majeurs* comprennent les provisions établies sur la base du catalogue de risques des deux EPF et des quatre établissements de recherche (conformément aux exigences de la gestion des risques).

## 19 Capital affecté

Le *capital affecté* réunit les principaux éléments que sont les fonds secondaires, les fonds de tiers et les fonds propres (engagements internes). Les cofinancements pour de l'immobilier appartenant à la Confédération font également partie des fonds propres. La variation des fonds secondaires et des fonds de tiers est comptabilisée dans le compte de résultats (par le biais des revenus).

Sous les *engagements internes* envers des professeurs nommés ou pour des projets d'enseignement et de recherche figurent les engagements liés aux nominations et les engagements financiers pour la réalisation de projets d'enseignement et de recherche.

Leur inscription au passif intervient par une modification des charges dans le compte de résultats.

Le montant total du *capital affecté* s'est accru de 112 millions en 2009. Il atteint 1031 millions et dépasse ainsi pour la première fois la barre du milliard. La part des fonds secondaires se monte à 243 millions et celle des fonds de tiers à 557 millions. Il s'agit en fait de capital inscrit au passif, qui servira à financer des prestations d'enseignement et de recherche. Les deux postes enregistrent une forte hausse par rapport au bilan de l'année précédente.

### Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers

Fonds secondaires et fonds de tiers	Total 2009	Fonds secondaires	Encouragement national de la recherche	Recherche du secteur public	Programmes-cadres de recherche européens	Fonds de tiers	Recherche axée sur l'économie	Donations et legs	Autres fonds de tiers
mio CHF									
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>703</b>	<b>208</b>	<b>112</b>	<b>68</b>	<b>27</b>	<b>495</b>	<b>323</b>	<b>126</b>	<b>46</b>
Recettes	615	376	196	65	115	238	157	27	55
Utilisation	-581	-335	-178	-66	-92	-246	-167	-29	-50
Autres variations	63	-6	-7	6	-6	70	35	0	34
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>800</b>	<b>243</b>	<b>125</b>	<b>73</b>	<b>45</b>	<b>557</b>	<b>348</b>	<b>125</b>	<b>85</b>
Fonds secondaires et fonds de tiers	Total 2008	Fonds secondaires	Encouragement national de la recherche	Recherche du secteur public	Programmes-cadres de recherche européens	Fonds de tiers	Recherche axée sur l'économie	Donations et legs	Autres fonds de tiers
mio CHF									
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>623</b>	<b>191</b>	<b>99</b>	<b>72</b>	<b>21</b>	<b>431</b>	<b>268</b>	<b>117</b>	<b>46</b>
Recettes	673	333	167	67	98	340	219	68	54
Utilisation	-586	-304	-149	-72	-83	-281	-157	-57	-68
Autres variations	-7	-12	-5	1	-9	5	-7	-2	14
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>703</b>	<b>208</b>	<b>112</b>	<b>68</b>	<b>27</b>	<b>495</b>	<b>323</b>	<b>126</b>	<b>46</b>

L'aperçu présentant les variations des fonds secondaires et des fonds de tiers montre que les prestations dues ont augmenté pour ces deux catégories de fonds. Autrement dit, une grande

partie des recettes supplémentaires ne serviront à financer des projets d'enseignement et de recherche que les années suivantes.

### Variations des engagements internes

Engagements internes mio CHF	Total 2009	Inscrit au bilan 2009	Promesses de nomination		Promesses de projet	
			Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan	Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>186</b>	<b>122</b>	<b>38</b>	<b>56</b>	<b>84</b>	<b>8</b>
Constitution (y c. augmentation)	37	37	0	-	37	-
Dissolution/transfert	-4	-10	-0	-	-10	6
Utilisation	-20	-18	-1	-2	-18	-
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>199</b>	<b>131</b>	<b>38</b>	<b>54</b>	<b>93</b>	<b>14</b>

Engagements internes mio CHF	Total 2008	Inscrit au bilan 2008	Promesses de nomination		Promesses de projet	
			Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan	Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>163</b>	<b>106</b>	<b>58</b>	<b>32</b>	<b>49</b>	<b>24</b>
Constitution (y c. augmentation)	62	41	4	21	38	-
Dissolution/transfert	-14	-1	-22	3	21	-16
Utilisation	-25	-25	-1	-	-24	-
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>186</b>	<b>122</b>	<b>38</b>	<b>56</b>	<b>84</b>	<b>8</b>

Le principe de comptabilisation pour les variations des *engagements internes* est le même que pour les fonds secondaires et de tiers. Les *engagements liés aux nominations* sont destinés aux professeurs nouvellement désignés. Ces derniers peuvent disposer librement de ces fonds (appelés crédits de nomination) et décider du moment approprié de leur utilisation dans le cadre des accords contractuels. Les ressources sont en général épuisées au bout de trois à cinq ans. La même règle que pour les engagements liés aux nominations s'applique aux *engagements pour des projets*. A la fin de l'année sous revue, le solde de crédit des enga-

gements internes est inscrit au passif et la variation est comptabilisée avec effet sur les résultats (à titre de charges ou de diminution des charges).

En 2009, les engagements internes n'ont connu qu'une variation minime. En ce qui concerne les engagements pour des projets figurant au bilan, les prestations ont augmenté de 9 millions suite à des hausses (EPFZ: + 7,3 mio, FNP: + 2,2 mio, IFAEPE: + 1,0 mio) et à des baisses (EPFL: - 0,6 mio, LFEM: - 0,9 mio).

### Rapprochement/attribution du capital affecté des/aux capitaux de tiers ou au capital propre

mio CHF	Bilan consolidé Domaine des EPF 2009		Rapprochement		Bilan consolidé Domaine des EPF Optique (NMC) 2009	
	Part en %	Part en %	Attribution à:	Diminution (-) Augmentation (+)	Part en %	Part en %
<b>Passif</b>	<b>1 995</b>	<b>100,0</b>		<b>-1 031</b>	<b>1 995</b>	<b>100,0</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>336</b>	<b>16,9</b>			<b>1 012</b>	<b>50,7</b>
<b>Capital affecté</b>	<b>1 031</b>	<b>51,7</b>		<b>-1 031</b>		
<b>Fonds secondaires et fonds de tiers</b>	<b>800</b>	<b>40,1</b>		<b>-800</b>		
<b>Fonds secondaires</b>	<b>243</b>	<b>12,2</b>		<b>-243</b>		
Encouragement de la recherche	125	6,2	Capitaux de tiers	-125		
Recherche du secteur public	73	3,7	Capitaux de tiers	-73		
Programmes-cadres de recherche européens	45	2,3	Capitaux de tiers	-45		
<b>Fonds de tiers</b>	<b>557</b>	<b>27,9</b>		<b>-557</b>		
Recherche axée sur l'économie	348	17,4	Capitaux de tiers	-348		
Donations et legs	125	6,3	Capital propre	-125		
Autres fonds de tiers	85	4,3	Capitaux de tiers	-85		
<b>Fonds propres</b>	<b>231</b>	<b>11,6</b>	<b>Capital propre</b>	<b>-231</b>		
<b>Capital propre</b>	<b>628</b>	<b>31,5</b>			<b>983</b>	<b>49,3</b>

La répartition des passifs entre capitaux de tiers, capital affecté et capital propre ne correspond pas aux prescriptions qui régissent habituellement l'établissement des comptes. Voilà pourquoi le rapprochement présenté ici illustre comment les montants du capital affecté seraient ventilés entre capitaux de tiers et capital propre selon les normes IPSAS. Dans cette opération, les

fonds secondaires, de même que les fonds de la recherche axée sur l'économie et les autres fonds de tiers sont entièrement attribués aux capitaux de tiers, tandis que les dons et les legs (qui font partie des fonds de tiers) et les fonds propres (engagements internes et cofinancement pour l'immobilier appartenant à la Confédération) sont attribués au capital propre.

### 343 Autres explications

#### 1 Engagements conditionnels

##### Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

Sont considérés comme des engagements en matière de prévoyance tous les engagements du domaine des EPF qui résultent de plans de prévoyance assurant des prestations à la retraite, de même qu'en cas de décès ou d'invalidité. Conformément aux principes du nouveau modèle comptable, les engagements en matière de prévoyance doivent être évalués selon les normes IPSAS. En dérogation aux normes IPSAS 25, ils ne sont cependant pas présentés comme des provisions, mais comme des engagements conditionnels dans l'annexe du compte annuel.

La caisse de prévoyance du domaine des EPF auprès de PUBLICA propose trois plans de prévoyance. Les collaborateurs et collaboratrices sont assurés dans l'un de ces trois plans en fonction de leur classe de salaire.

La valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance au 31.12.2009 a été déterminée sur la base de l'effectif des assurés de la caisse de prévoyance du domaine des EPF au 1.7.2009 et actualisée à fin 2009. Les calculs actuariels figurant dans le tableau ci-dessus ont été effectués au 31.12.2009. L'évaluation des engagements en matière de prévoyance, au moyen de la «Projected Unit Credit Method» (PUC), a été entreprise par des experts actuaires externes. La valeur des engagements en matière de prévoyance au jour déterminant pour l'évaluation équivaut alors à la valeur actuelle du droit à la prévoyance jusqu'à la date de clôture. Les éléments de référence sont notamment la durée d'assurance, le salaire probable lors du départ à la retraite et l'adaptation périodique au renchérissement des rentes en cours. Avec la méthode PUC, le capital de couverture probable au moment du départ à la retraite n'est pas constitué de façon progressive, mais il est proportionnel au nombre d'années de service à effectuer. Au 31.12.2009, les engagements en matière de prévoyance se montaient à 5,4 milliards.

##### Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance financés par capitalisation	-5 281	-5 388	-107	2,0
Avoirs de prévoyance à la valeur de marché	4 581	5 036	455	9,9
<b>Engagements nets en matière de prévoyance financés par capitalisation</b>	<b>-700</b>	<b>-352</b>	<b>348</b>	<b>-49,7</b>
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance non financés par capitalisation	-	-	-	-
<b>Total des engagements nets en matière de prévoyance</b>	<b>-700</b>	<b>-352</b>	<b>348</b>	<b>-49,7</b>

La fortune de prévoyance correspond à la fortune de la caisse de prévoyance du domaine des EPF estimée à la valeur du marché après déduction des engagements à court terme. A partir de sa valeur au 30.11.2009 et du rendement effectif de décembre 2009, la fortune de prévoyance a été évaluée à 5 milliards au 31.12.2009.

Les engagements nets en matière de prévoyance (engagements en matière de prévoyance après déduction de la fortune de prévoyance) se montent ainsi à 352 millions.

Les cotisations de l'employeur sont fixées conformément aux règlements en vigueur, les cotisations d'épargne augmentant progressivement avec l'âge. Selon la méthode d'évaluation définie par les normes IPSAS 25, les charges pour services rendus sont calculées de telle sorte que les engagements de prévoyance sont répartis de manière uniforme sur la durée d'occupation totale. Cette méthode peut engendrer des différences entre les cotisa-

tions de l'employeur et ses charges liées aux services rendus. En 2009, les cotisations de l'employeur se sont montées à 151 millions, ses charges liées aux services rendus à 107 millions.

Les charges de prévoyance nettes comprennent les charges de l'employeur liées aux services rendus, les charges d'intérêts sur les engagements en matière de prévoyance et le rendement escompté de la fortune de prévoyance. D'éventuels événements, tels les réductions et les remboursements de plans de prévoyance doivent être pris en compte en sus. Les charges de prévoyance nettes du domaine des EPF ont atteint 82 millions pour 2009.

Le domaine des EPF a décidé de modifier la méthode de comptabilisation des pertes et des gains actuariels: conformément à l'art. 107 des normes IPSAS 25, ils seront désormais inscrits au bilan de la période comptable au cours de laquelle ils apparaissent.

## Hypothèses actuarielles

	2008	2009
Taux d'actualisation	2,60%	2,60%
Rendement des avoirs de prévoyance attendu à long terme	3,50%	3,50%
Evolution salariale prévue	1,50%	1,50%
Adaptations prévues des rentes	0,25%	0,25%

## Evolution des engagements

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>-824</b>	<b>-700</b>	<b>124</b>	<b>-15,0</b>
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	182	-82	-264	-145,1
Montant à saisir immédiatement	-286	279	565	-197,7
Cotisations de l'employeur	227	151	-76	-33,6
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>-700</b>	<b>-352</b>	<b>348</b>	<b>-49,7</b>

## Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Charges de l'employeur liées aux services rendus au cours de l'exercice (nettes)	123	107	-15	-12,4
Charges d'intérêts	166	134	-32	-19,3
Rendement attendu de la fortune	-191	-159	32	-16,7
Comptabilisation du bénéfice net des prestations à long terme du collaborateur	-	-	-	-
<b>Charges de prévoyance nettes ordinaires</b>	<b>98</b>	<b>82</b>	<b>-15</b>	<b>-15,8</b>
Charges et bénéfice nets extraordinaires en matière de prévoyance (compression)	-280	-	280	-
<b>Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance</b>	<b>-182</b>	<b>82</b>	<b>264</b>	<b>-145,1</b>

## Autres engagements conditionnels

Une provision a été constituée pour remplacer les engagements conditionnels prévus jusqu'ici pour le démantèlement et l'élimination des accélérateurs de l'IPS. Seuls des engagements de garantie d'un montant de 1 million subsistent encore.

## 2 Promesses de financement

Les comptes comprennent 67 millions de promesses de financement faites par l'EPFZ pour des contrats de bail à long terme.

## 3 Entités proches de la Confédération

### Entités proches de la Confédération

Le domaine des EPF entretient d'étroites relations financières avec la Confédération, la contribution financière générale de celle-ci et sa contribution aux loyers occupant une place prépondérante dans ces relations. Les mandats de recherche confiés par les offices fédéraux et les ressources de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) sont englobés dans les acqui-

sitions de marchandises et de prestations de service. Le total des créances et des prêts comprend les placements monétaires et financiers du domaine des EPF auprès de la Confédération (selon le contrat de trésorerie).

### Indemnités à des personnes clés

Sont considérés comme des personnes physiques proches, au sens de personnes clés, les membres du Conseil des EPF, les présidents et les vice-présidents des deux EPF, les membres de la direction des quatre établissements de recherche ainsi qu'une rectrice de l'EPFZ. La rémunération et les indemnités qui leur sont versées se fondent sur les bases légales que sont la loi régissant le salaire des cadres (LPers; RS 172.220.1), l'ordonnance sur les salaires des cadres (RS 172.220.12) et l'arrêté du Conseil fédéral du 19.12.2003 relatif à la loi sur la rémunération et sur d'autres conditions contractuelles convenues avec les cadres du plus haut niveau hiérarchique et les membres des organes dirigeants des entreprises et des établissements de la Confédération. Ces données sont accessibles au public.



#### 4 Taux de conversion

Unité	Cours du jour au	
	31.12.2008	31.12.2009
1 euro (EUR)	1,486	1,497
1 dollar américain (USD)	1,068	1,045

#### 5 Événements survenus après la date de clôture du bilan

Les événements devant être publiés bien qu'étant postérieurs à la date de clôture du bilan sont des événements importants qui requièrent la modification des montants déjà établis ou la prise en

compte d'éléments non encore comptabilisés. Le compte consolidé 2009 du domaine des EPF a été approuvé par le Conseil fédéral le 31.3.2010. A cette date, aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan et digne de publication n'était survenu.

#### 35 Information sectorielle / comptes individuels

L'information sectorielle présente les comptes des deux EPF et des quatre établissements de recherche. Toutefois, les échanges

internes d'écritures au sein du groupe ne sont pas mis au point dans ces comptes. Par conséquent, le total de ces derniers ne peut pas être comparé avec le compte consolidé.

#### 351 Compte de résultats par unité de consolidation

##### Compte de résultats par unité de consolidation

mio CHF	Compte 2009 Domaine des EPF	Compte 2009 Conseil des EPF	Compte 2009 EPFZ	Compte 2009 EPFL	Compte 2009 IPS	Compte 2009 FNP	Compte 2009 LFEM	Compte 2009 IFAEPE
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>39</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>-8</b>
<b>Résultat opérationnel (sans résultat financier)</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>-8</b>
<b>Revenus opérationnels</b>	<b>2 783</b>	<b>44</b>	<b>1 378</b>	<b>743</b>	<b>328</b>	<b>77</b>	<b>154</b>	<b>60</b>
<b>Contribution financière de la   Confédération</b>	<b>1 905</b>	<b>44</b>	<b>959</b>	<b>478</b>	<b>240</b>	<b>52</b>	<b>88</b>	<b>43</b>
<b>Contribution aux loyers</b>	<b>276</b>	<b>0</b>	<b>160</b>	<b>65</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>5</b>
<b>Fonds secondaires et fonds   de tiers</b>	<b>561</b>	<b>-</b>	<b>248</b>	<b>184</b>	<b>59</b>	<b>21</b>	<b>36</b>	<b>13</b>
Compensations par des fonds secondaires	372	-	168	127	24	17	27	10
Compensations par des fonds de tiers	188	-	80	56	36	4	9	3
<b>Variations des fonds secondaires   et des fonds de tiers</b>	<b>-95</b>	<b>-</b>	<b>-53</b>	<b>-19</b>	<b>-17</b>	<b>-1</b>	<b>-3</b>	<b>-2</b>
<b>Revenus de prestations de service</b>	<b>114</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>33</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>0</b>
<b>Autres revenus</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>2 757</b>	<b>42</b>	<b>1 367</b>	<b>742</b>	<b>311</b>	<b>73</b>	<b>153</b>	<b>68</b>
<b>Charges propres</b>	<b>2 700</b>	<b>17</b>	<b>1 345</b>	<b>731</b>	<b>314</b>	<b>73</b>	<b>153</b>	<b>68</b>
Charges de personnel	1 725	12	827	488	201	54	102	39
Charges de biens et services et charges d'exploitation	848	4	445	214	99	15	46	25
Amortissements	119	0	65	30	14	1	7	2
Variations des engagements internes	8	-	7	-1	-	2	-1	1
<b>Charges de transfert</b>	<b>57</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>-3</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Revenus financiers	16	0	9	5	1	0	1	0
Charges financières	2	0	2	1	0	0	0	0

### Transferts de ressources dans le domaine des EPF – budget 2009

Crédit: A2310.0346 Contribution financière de la Confédération au domaine des EPF mio CHF	Total crédit A2310.0346	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL	IPS	FNP	LFEM	IFAEPE
<b>Etat au 1.1.2009 (AF du 16.12.2008)</b>	<b>1 874,4</b>	<b>69,2</b>	<b>936,0</b>	<b>470,2</b>	<b>228,6</b>	<b>47,4</b>	<b>81,9</b>	<b>41,1</b>
Variations:								
<b>Deuxième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle</b>	<b>13,0</b>		<b>11,5</b>				<b>1,5</b>	
<b>Transfert de crédit Flexibilité</b> (transfert à charge du crédit A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF» au sens de l'art. 20, al. 5, OFC)	<b>17,9</b>	<b>-</b>	<b>6,3</b>	<b>3,1</b>	<b>5,9</b>	<b>0,4</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>
<b>Cessions, Conseil des EPF:</b>								
Projets stratégiques, enseignement et recherche	-	-9,9	2,5	0,4	2,8	2,9	1,1	0,2
Centres de compétences	-	-15,0	5,0	5,0	5,0			
<b>Transferts de crédit à l'int. des centres de compétences:</b>								
Energie et mobilité durable (CCEM-CH)	-		0,8	1,0	-2,8	-	0,9	0,1
Environnement et développement durable (CCES)	-		-3,3	0,8	0,2	1,3	0,2	0,8
Sciences et technologies des matériaux (CCMX)	-		1,2	-2,2	0,4	-	0,7	-
<b>Transferts de crédits divers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,0</b>	<b>-0,2</b>
<b>Etat au 31.12.2009</b>	<b>1 905,3</b>	<b>44,3</b>	<b>959,4</b>	<b>478,4</b>	<b>239,9</b>	<b>51,9</b>	<b>88,4</b>	<b>43,0</b>

La liste des *transferts de crédits* dans le domaine des EPF part des chiffres approuvés par l'arrêté fédéral (16.12.2008) sur le budget 2009 du domaine des EPF et présente les adaptations apportées ensuite au budget, qui modifient le crédit constitué par la contribution financière de la Confédération au sein de ce domaine. Outre les opérations sans incidences sur le budget (cessions du Conseil des EPF en faveur des centres de compétences et transferts de crédit à l'intérieur des centres de compétences), deux relèvements de crédit sont intervenus en 2009. Le premier

résulte de la hausse liée à la deuxième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle, le second a été induit par le transfert de crédit en vertu de l'art. 20, al. 5, de l'ordonnance sur les finances de la Confédération. Les transferts de crédits à l'intérieur des centres de compétences sont occasionnés par le versement de la contribution annuelle à l'établissement chef de file (*leading house*) par le Conseil des EPF. Par ailleurs, les cessions du Conseil des EPF aux différents établissements prennent la forme de transferts de crédits.

### 352 Compte des investissements par unité de consolidation

mio CHF	Compte 2009 Domaine des EPF	Compte 2009 Conseil des EPF	Compte 2009 EPFZ	Compte 2009 EPFL	Compte 2009 IPS	Compte 2009 FNP	Compte 2009 LFEM	Compte 2009 IFAEPE
<b>Investissements</b>	<b>391</b>	<b>0</b>	<b>91</b>	<b>218</b>	<b>67</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>2</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>203</b>	<b>0</b>	<b>87</b>	<b>52</b>	<b>49</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>2</b>
<b>Immobilisations corporelles immeubles</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations corporelles meubles</b>	<b>203</b>	<b>0</b>	<b>87</b>	<b>52</b>	<b>49</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>2</b>
Installations techniques et machines	168	0	61	46	47	1	11	2
Technologies de l'information	35	-	26	6	2	1	1	0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Informatique, logiciels (achat, licences)	2	-	2	-	0	-	-	-
<b>Placements financiers</b>	<b>186</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>166</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
Cofinancement (net)	6	-	-1	7	-	-	-	-
Placements financiers (nets)	180	-	3	159	18	-	-	0

### 353 Compte des flux de fonds par unité de consolidation

	Compte 2009 Domaine des EPF	Compte 2009 Conseil des EPF	Compte 2009 EPFZ	Compte 2009 EPFL	Compte 2009 IPS	Compte 2009 FNP	Compte 2009 LFEM	Compte 2009 IFAEPE
mio CHF								
<b>Total des flux de fonds</b>	<b>-95</b>	<b>-0</b>	<b>66</b>	<b>-119</b>	<b>-24</b>	<b>8</b>	<b>-12</b>	<b>-14</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités courantes</b>	<b>-298</b>	<b>-588</b>	<b>152</b>	<b>92</b>	<b>47</b>	<b>10</b>	<b>-0</b>	<b>-11</b>
<b>Cash-flow</b>	<b>176</b>	<b>2</b>	<b>87</b>	<b>47</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>-5</b>
Résultat de l'exercice	39	2	18	4	17	3	1	-8
Amortissements	130	0	64	30	26	1	7	2
Variations des provisions	64	0	1	-1	68	-5	1	0
Autres résultats sans incidences sur les liquidités	-57	-	3	13	-79	5	0	0
<b>Augmentation (-)/diminution (+) de l'actif circulant net</b>	<b>-586</b>	<b>-591</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>-2</b>	<b>2</b>	<b>-12</b>	<b>-8</b>
<b>Augmentation (+)/diminution (-) du capital affecté</b>	<b>112</b>	<b>-</b>	<b>59</b>	<b>28</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités d'investissement</b>	<b>-391</b>	<b>-0</b>	<b>-91</b>	<b>-218</b>	<b>-67</b>	<b>-2</b>	<b>-12</b>	<b>-2</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>-203</b>	<b>-0</b>	<b>-87</b>	<b>-52</b>	<b>-49</b>	<b>-2</b>	<b>-12</b>	<b>-2</b>
Investissements, immobilisations corporelles immeubles	-0	-	-0	-	-	-	-	-
Investissements, immobilisations corporelles meubles	-205	-0	-89	-52	-49	-2	-12	-2
Désinvestissements, immobilisations corporelles meubles	2	-	2	-	-	0	0	0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>-2</b>	<b>-</b>	<b>-2</b>	<b>-</b>	<b>-0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Placements financiers</b>	<b>-186</b>	<b>-</b>	<b>-2</b>	<b>-166</b>	<b>-18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-0</b>
<b>Cash-flow libre</b>	<b>-689</b>	<b>-588</b>	<b>62</b>	<b>-125</b>	<b>-20</b>	<b>9</b>	<b>-12</b>	<b>-13</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités de financement</b>	<b>594</b>	<b>588</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>-4</b>	<b>-0</b>	<b>0</b>	<b>-0</b>
<b>Etat du fonds des liquidités</b>								
	Compte 2009 Domaine des EPF	Compte 2009 Conseil des EPF	Compte 2009 EPFZ	Compte 2009 EPFL	Compte 2009 ISP	Compte 2009 FNP	Compte 2009 LFEM	Compte 2009 IFAEPE
mio CHF								
<b>Etat des liquidités au 1.1.</b>	<b>815</b>	<b>5</b>	<b>549</b>	<b>153</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>17</b>	<b>23</b>
Augmentation/diminution	-95	-0	66	-119	-24	8	-12	-14
<b>Etat des liquidités au 31.12.</b>	<b>720</b>	<b>5</b>	<b>614</b>	<b>34</b>	<b>10</b>	<b>42</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

### 354 Bilan par unité de consolidation

Mio. CHF	2009 Domaine des EPF	2009 Conseil des EPF	2009 EPFZ	2009 EPFL	2009 IPS	2009 FNP	2009 LFEM	2009 IFAEPE
<b>Actif</b>	<b>2 878</b>	<b>906</b>	<b>960</b>	<b>495</b>	<b>334</b>	<b>47</b>	<b>88</b>	<b>47</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>2 057</b>	<b>905</b>	<b>648</b>	<b>284</b>	<b>87</b>	<b>43</b>	<b>52</b>	<b>38</b>
Liquidités et placements à court terme	720	5	614	34	10	42	5	9
Créances	1 032	901	21	12	24	1	45	28
Placements financiers à court terme	278	–	–	229	48	–	–	0
Stocks	12	–	8	2	2	–	–	–
Comptes de régularisation actifs	16	0	5	6	2	0	2	–
<b>Actif immobilisé</b>	<b>821</b>	<b>0</b>	<b>312</b>	<b>212</b>	<b>247</b>	<b>4</b>	<b>36</b>	<b>9</b>
Immobilisations corporelles	690	0	245	149	247	4	36	9
Immobilisations incorporelles	2	–	1	–	1	–	–	–
Prêts	2	–	1	0	–	–	–	–
Participations	0	–	0	0	0	–	–	–
Placements financiers à long terme	127	–	65	62	–	–	–	–
<b>Passif</b>	<b>2 878</b>	<b>906</b>	<b>960</b>	<b>495</b>	<b>334</b>	<b>47</b>	<b>88</b>	<b>47</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>1 219</b>	<b>883</b>	<b>100</b>	<b>85</b>	<b>121</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	<b>6</b>
<b>Capitaux de tiers à court terme</b>	<b>1 111</b>	<b>883</b>	<b>89</b>	<b>70</b>	<b>39</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>6</b>
Engagements courants	127	0	44	53	18	2	9	1
Engagements financiers à court terme	898	881	14	1	2	–	1	0
Comptes de régularisation passifs	40	1	17	16	2	0	1	3
Provisions à court terme	46	1	14	–	17	4	7	2
<b>Capitaux de tiers à long terme</b>	<b>109</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>83</b>	<b>–</b>	<b>0</b>	<b>–</b>
Engagements financiers à long terme	17	–	–	6	11	–	–	–
Provisions à long terme	91	–	10	9	72	–	0	–
<b>Capital affecté</b>	<b>1 031</b>	<b>–</b>	<b>612</b>	<b>266</b>	<b>73</b>	<b>22</b>	<b>36</b>	<b>22</b>
Fonds secondaires axés sur les projets	243	–	96	89	22	11	16	9
Fonds de tiers axés sur les projets	557	–	378	102	51	6	15	6
Fonds propres à l'immobilier de la Confédération (cofinancement)	100	–	37	62	–	–	–	–
Fonds propres (engagements internes)	131	–	100	13	–	6	5	7
<b>Capital propre</b>	<b>628</b>	<b>23</b>	<b>249</b>	<b>145</b>	<b>139</b>	<b>19</b>	<b>34</b>	<b>19</b>
Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	49	23	–	–	–	14	4	9
Réserves provenant du solde reporté	414	0	170	134	109	–	–	–
Réserves libres	30	–	7	1	13	5	1	4
Autre capital propre	93	–	54	6	–	-0	28	6
Excédent/découvert du bilan	42	-0	19	4	17	0	1	–

## 36 Informations complémentaires

### 361 Investissements de la Confédération dans des immeubles utilisés par le domaine des EPF

#### Le portefeuille immobilier du domaine des EPF

Le domaine des EPF gère un parc immobilier vaste et hétérogène, réparti dans à peu près toutes les régions de la Suisse. Il comprend de grands immeubles connus situés au cœur des grandes villes, des bâtiments conçus sur mesure pour la recherche, des forêts, des alpages entiers, un hangar à bateaux, aussi bien que des observatoires perchés au sommet de montagnes. Les immeubles du domaine des EPF sont propriété de la Confédération suisse. Celle-ci impute la totalité des coûts d'infrastructure (amortissement et intérêt théorique) au domaine des EPF, mais met aussitôt à la disposition de celui-ci les ressources nécessaires pour les couvrir, par le biais de sa contribution aux loyers. Au sein du domaine des EPF, c'est le Conseil des EPF qui joue le rôle de propriétaire à titre fiduciaire. En tant que service de la construction et des immeubles de la Confédération (SCI), il coordonne l'exploitation des biens-fonds, veille à la préservation de leur valeur et de leurs fonctions et répond de sa gestion au Conseil fédéral.

Les bâtiments et les installations du domaine des EPF abritent les activités suivantes: enseignement, recherche, documentation, mise à disposition et application des connaissances nouvellement acquises. Seule cette infrastructure de qualité spécialement adaptée aux besoins des utilisateurs permet de remplir à un haut niveau la mission de base, à savoir les activités d'enseignement, de recherche et d'innovation. Le portefeuille immobilier du domaine des EPF constitue dès lors un facteur de production stratégique et une condition indispensable pour préserver la compétitivité des deux écoles polytechniques et des quatre établissements de recherche. Grâce à une gestion professionnelle et innovante de ce portefeuille, les diverses institutions disposent toujours au moment opportun et à moindres frais des équipements (constructions et infrastructure) dont elles ont besoin. Le travail de gestion consiste avant tout à optimiser la durée de vie de l'immobilier (par des investissements ciblés) et à adapter les bâtiments aux nouvelles exigences, afin de préserver le plus longtemps possible la valeur des investissements consentis.

La valeur à neuf des bâtiments et des installations se monte à 5,6 milliards, qui se répartissent sur plus de 550 objets. Ceux-ci se situent sur 270 parcelles dont la valeur totalise 1,1 milliard. La

valeur comptable de tous les actifs atteint 4,7 milliards. La surface utile totale se situe à 860 000 m<sup>2</sup> environ en 2009 et dénote ainsi un accroissement de 2,8% par rapport à 2008.

#### Projets en cours et investissements 2009

Le crédit d'investissement annuel est comptabilisé à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Ce crédit s'élève à 144 millions pour l'année comptable et est donc inférieur à celui de l'année précédente. Viennent s'y ajouter des fonds de tiers d'un montant de 6,7 millions environ, de même que les investissements du domaine des EPF dans les installations d'exploitation.

Voici les principaux projets de rénovation menés pendant l'année sous revue: le bâtiment de physique (HPP) à l'EPFZ (14 mio en 2009), le bâtiment de microtechnique (BM) à l'EPFL (12 mio en 2009) et le bâtiment abritant le laboratoire (LA) de l'IFAEPE (7 mio en 2009). Les projets de rénovation en cours ou à venir qui figurent dans le plan d'investissement se montent actuellement à plus de 500 millions. Le besoin d'investissement correspondant a atteint environ 100 millions en 2009. De plus, des travaux d'entretien courant de l'ordre de 20 millions ont été financés par le crédit de charges (contribution au financement). Les nouvelles grandes constructions réalisées en 2009 sont la Life Science Plattform de l'EPFZ (14 mio) et le Learning Center de l'EPFL (6 mio).

En 2009, des fonds de tiers totalisant 6,7 millions ont été investis dans les constructions. Ils ont notamment contribué à la construction du Learning Center de l'EPFL, cofinancé à raison de 50 millions par des fonds de tiers. Les EPF explorent par ailleurs d'autres types de partenariats afin de financer des immeubles à affectation spécifique, tels des logements pour étudiants ou un centre de congrès. Dans la conjoncture actuelle, l'acquisition de fonds de tiers s'avère cependant difficile.

Le domaine des EPF a participé à raison de 50 millions à la deuxième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle de la Confédération. Sur ce total, 37 millions sont venus s'ajouter au crédit d'investissement. Ces ressources financent des projets d'infrastructure pour les activités d'enseignement et de recherche du domaine des EPF, ainsi que des rénovations destinées à optimiser le bilan énergétique de bâtiments. Ces projets seront mis en œuvre au cours des premiers mois de 2010.

Projet

## **Arrêté fédéral IV concernant les comptes 2009 du domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF)**

du # juin 2010

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'art. 35 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (loi sur les EPF)<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du # avril 2010<sup>2</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1**

Les comptes du domaine des écoles polytechniques fédérales pour l'année 2009 sont approuvés comme suit:

<sup>1</sup>Le compte de résultats consolidé présente des revenus opérationnels de 2 776 374 550 francs, des charges opérationnelles de 2 750 551 431 francs et un résultat financier de 13 099 056 francs, soit un résultat annuel de 38 922 175 francs.

<sup>2</sup>Le compte des investissements consolidé présente des investissements de 232 628 489 francs.

<sup>3</sup>Le compte des flux de fonds consolidé présente une réduction du fonds des liquidités de 515 310 492 francs.

<sup>4</sup>Le bilan au 31 décembre 2009 présente un total consolidé de 1 995 005 685 francs.

### **Art. 2**

Conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du Conseil des EPF du 5 février 2004 sur la comptabilité du domaine des EPF<sup>3</sup>, la réserve inscrite au bilan provenant de la contribution financière de la Confédération est réduite de 316 866 francs.

### **Art. 3**

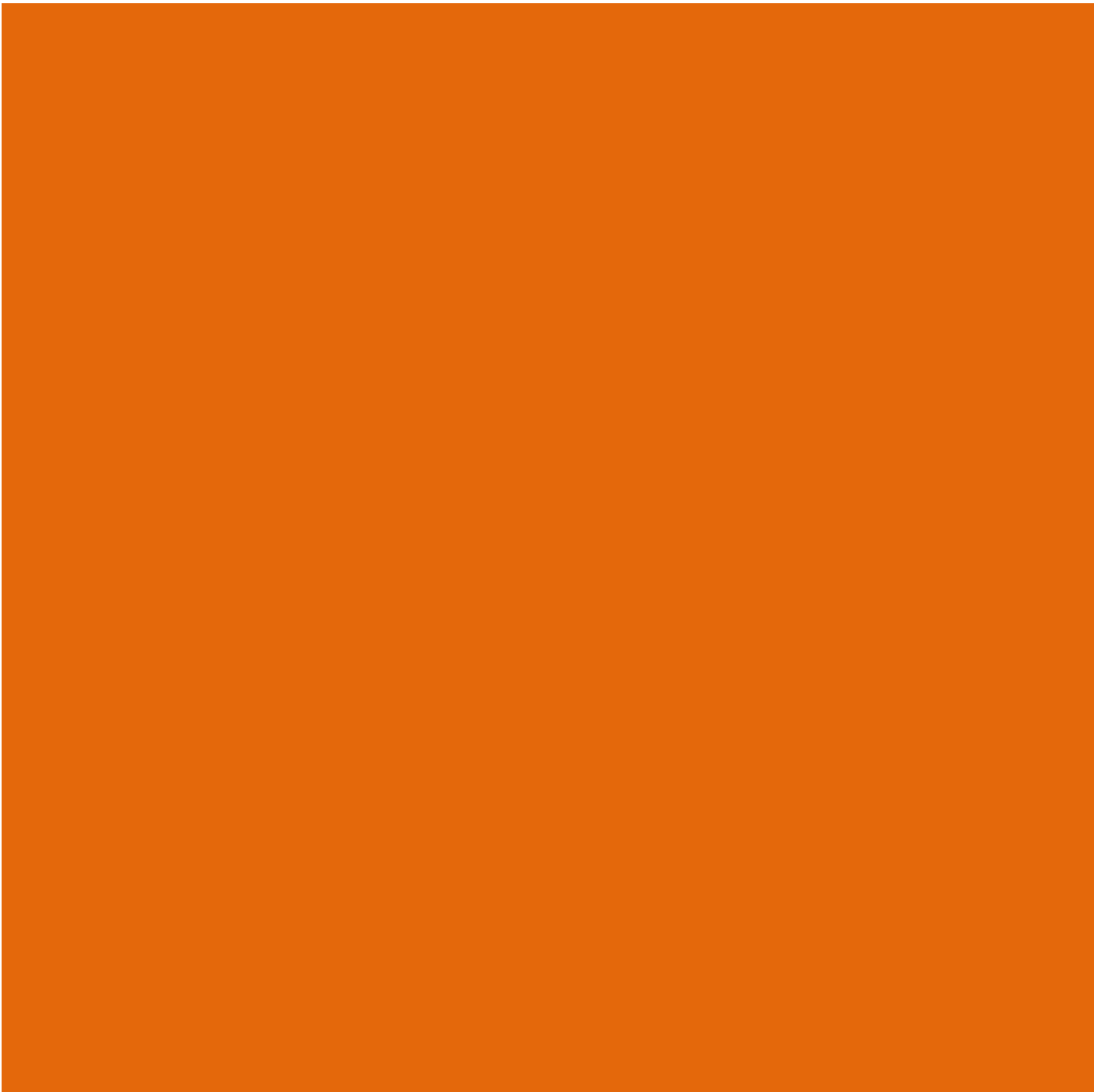
Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

---

1 RS **414.110**

2 Non publié dans la FF

3 RS **414.123**







**Table des matières**

	Page
<b>4 Régie fédérale des alcools</b>	<b>65</b>
Portrait de la Régie fédérale des alcools	65
Compte de la RFA pour l'année 2009	65
Compte et bilan de la RFA	66
Personnel et organisation	66
Ventes d'éthanol	67
Autres remarques sur le compte de résultats	67
Compte du centre de profit Alcosuisse	67
Répartition du bénéfice net	68
Part du bénéfice net 2009 de la RFA revenant aux cantons	68
Investissements et actif immobilisé	69
Bilan de la RFA	69
Annexe au bilan	69
Révision du compte	70
Arrêté fédéral V (projet)	71



## Portrait de la Régie fédérale des alcools

La Régie fédérale des alcools (RFA) est une unité administrative décentralisée rattachée au Département fédéral des finances (DFF). Elle est chargée d'appliquer la législation en matière d'alcool. En sa qualité d'autorité fiscale, elle contrôle tous les produits soumis à la loi sur l'alcool, à savoir tous les spiritueux, les vins doux et les vermouths ainsi que l'éthanol à haut degré et les produits qui en contiennent, les arômes, etc. Les produits fermentés classiques, dont la bière et le vin, sont exclus du champ d'application de la loi sur l'alcool.

L'art. 105 de la Constitution fédérale dispose que la Confédération doit tenir compte en particulier des effets nocifs de la consommation d'alcool. La RFA applique ainsi les dispositions correspondantes visant à réguler le marché.

## Compte de la RFA pour l'année 2009

Une fois le montant des remboursements d'impôts retranché, les recettes de la RFA provenant de l'imposition des spiritueux s'élèvent à 285,6 millions en 2009. Ce résultat correspond à celui de l'année précédente (285,5 mio) et est supérieur de 10,2 millions aux prévisions budgétaires pour 2009. Ce sont surtout les recettes fiscales réalisées sur les marchandises importées qui ont contribué à cette augmentation.

La reprise des mesures salariales en faveur du personnel de la Confédération (compensation du renchérissement, augmentations du salaire réel, conséquences du passage à la primauté des cotisations à PUBLICA) ainsi que les travaux liés à la révision totale de la loi sur l'alcool et à la réorganisation de l'exécution des tâches ont entraîné des coûts qui n'étaient pas prévisibles au moment de l'établissement du budget. Il a donc fallu déposer une demande de crédit supplémentaire de 1,9 million. Ce montant a été accordé par le DFF le 4 juin 2009. Les chiffres figurant dans les différents tableaux (colonne «Budget 2009») ont été adaptés en conséquence. Une partie du crédit supplémentaire (env. 0,4 mio) a été compensée à l'interne par la suppression de certains investissements et par un programme d'abandon de tâches. Dans l'ensemble, les charges sont inférieures de 0,8 million aux prévisions budgétaires.

S'élevant à 270,1 millions, le bénéfice net de la RFA pour l'exercice 2009 dépasse de quelque 11,3 millions le montant inscrit au budget. Par rapport à l'année précédente, il est inférieur de 3,1 millions, notamment à cause de l'augmentation des charges.

## Compte et bilan de la RFA

### Compte de résultats

CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009
<b>Total des charges</b>	<b>28 935 999</b>	<b>32 545 000</b>	<b>31 777 287</b>
<b>4 Charges de personnel</b>	<b>20 120 129</b>	<b>21 955 000</b>	<b>21 744 002</b>
40 Rétribution du personnel	16 653 445	17 950 000	17 557 987
41 Cotisations aux assurances sociales	974 303	1 074 000	1 009 823
42 Cotisations aux assurances du personnel	1 711 585	2 025 000	2 064 245
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	105 695	100 000	92 159
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	–	–	315 390
45 Recrutement du personnel	2 480	10 000	3 040
46 Formation et perfectionnement	121 246	200 000	114 397
47 Remboursement des frais	520 015	550 000	557 589
48 Autres charges de personnel	31 360	36 000	29 372
49 Personnel auxiliaire	–	10 000	–
<b>5 Charges de biens et services distinctes</b>	<b>7 057 938</b>	<b>8 065 000</b>	<b>8 028 195</b>
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	1 404 291	1 500 000	1 821 089
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	261 721	321 000	293 272
53 Charges administratives	683 962	833 000	683 649
54 Charges informatiques	921 487	995 000	1 008 718
55 Prestations de service distinctes et honoraires	368 285	1 025 000	784 185
56 Autres charges de biens et services	494 560	562 000	525 042
57 Pertes sur débiteurs	- 32 183	86 000	56 607
59 Amortissements relevant du droit commercial	2 955 815	2 743 000	2 855 633
<b>6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a LalC)</b>	<b>1 757 932</b>	<b>2 525 000</b>	<b>2 005 090</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>302 099 688</b>	<b>291 375 000</b>	<b>301 860 746</b>
<b>7 Revenus</b>	<b>301 937 977</b>	<b>291 289 000</b>	<b>301 610 169</b>
70 Vente d'éthanol	53 912 922	50 710 000	48 746 313
30 Charges de marchandises (éthanol)	-43 306 363	-43 722 000	-39 159 532
71 Emoluments	609 817	693 000	583 901
72 Remboursements	-4 834 540	-4 615 000	-5 402 904
73 Frais de transport à la vente	-2 361 653	-2 241 000	-2 148 285
74 Autres compensations	386 703	466 000	441 446
75 Revenus des actifs	6 624 856	5 820 000	4 660 314
76 Recettes fiscales	290 367 089	280 000 000	291 019 536
77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	4 387 577	3 970 000	4 207 874
79 Autres revenus	-3 848 431	208 000	-1 338 494
<b>8 Résultat hors exploitation</b>	<b>161 711</b>	<b>86 000</b>	<b>250 577</b>
80 Résultat hors exploitation	- 175 713	- 200 000	- 63 726
82 Résultat immobilier	337 424	286 000	314 303
<b>Bénéfice net</b>	<b>273 163 689</b>	<b>258 830 000</b>	<b>270 083 459</b>

#### Remarques sur le total des charges inscrites au budget 2009

Le crédit supplémentaire de 1 860 000 francs a été pris en compte dans le budget 2009. Le montant total des charges inscrit au budget passe en 2009 de 30 685 000 à 32 545 000 francs. Grâce aux économies de 200 000 francs, qui ont été réalisées au niveau du résultat hors exploitation (poste 80) pour le projet de biocarburant, les besoins supplémentaires nets effectifs s'élèvent à 1 660 000 francs.

### Personnel et organisation

En 2009, la RFA disposait de 160 postes permanents, ce chiffre comprenant les postes des préposés des offices de surveillance des distilleries employés à titre accessoire. Ce sont donc deux postes de plus qu'en 2008, mais 4,3 de moins qu'en 2007. Cette différence est due aux emplois temporaires proposés aux apprentis en fin de formation (projet PONTE). Outre le personnel de l'administration centrale de Berne, la RFA emploie des personnes au Service extérieur et dans les exploitations du centre de profit Alcosuisse, situées à Delémont (JU) et à Schachen (LU). De plus, elle forme neuf apprentis de commerce. Tous ses collabora-

teurs sont soumis à la loi sur le personnel de la Confédération et assurés auprès de PUBLICA. Durant l'année sous revue, on a jeté les bases d'une première réduction des effectifs, qui interviendra en 2010.

Dans le cadre de cette réforme, la RFA reprendra les normes de la Confédération en vue de sa réintégration dans l'administration fédérale centrale. L'une des premières mesures prises a été le rattachement du domaine des acquisitions à l'Office fédéral des constructions et de la logistique, ce qui a déjà permis de faire des économies substantielles.

## Ventes d'éthanol

Alcosuisse, le centre de profit de la RFA, exerce le monopole que la Confédération détient sur l'importation d'éthanol. Il importe et vend ainsi de l'éthanol à haut degré destiné à être utilisé dans l'industrie. Il est géré selon les principes de l'économie d'entreprise, à savoir la définition des objectifs, le mandat de prestations et l'enveloppe budgétaire, qui lui confèrent l'autonomie nécessaire pour prendre une part active au marché de l'éthanol. En 2009, il a écoulé 36 millions de kilogrammes d'éthanol sur le marché suisse. Cette quantité est inférieure aux prévisions budgétaires, notamment à cause de la crise économique mondiale. Malgré la promotion fiscale instaurée au milieu de 2008 et la libéralisation des importations, les ventes d'éthanol destinées à servir de carburant ont diminué de moitié en 2009, passant ainsi de 3 millions de kilogrammes à quelque 1,3 million. Ce recul s'explique principalement par la baisse du prix des carburants à base de pétrole.

En 2009, les comptes d'Alcosuisse font état d'un taux de couverture de 2,4 millions. Ce montant sert à couvrir les coûts internes et les intérêts théoriques sur l'actif immobilisé. L'excédent a permis à Alcosuisse de baisser le prix de ses produits en 2009.

## Autres remarques sur le compte de résultats

- ad 4 Charges de personnel  
Les charges de personnel sont supérieures de 1,6 million à celles de l'année précédente en raison notamment des mesures salariales (compensation du renchérissement et augmentations du salaire réel) et de la hausse des coûts liés aux cotisations à la caisse de pensions.
- ad 51 Entretien, réparations, remplacements, leasing  
L'entretien et la location de récipients spéciaux pour le transport de l'alcool ont entraîné une augmentation des dépenses par rapport aux prévisions budgétaires et à l'année précédente. Ces dépenses supplémentaires sont dues à la vente d'éthanol dans des récipients spécifiques.
- ad 55 Prestations de service distinctes et honoraires  
Le programme de réforme «ALCONOVA» a engendré des coûts supplémentaires de 0,5 million.
- ad 6 Prévention de l'alcoolisme  
Les montants inscrits au budget n'ont pas été entièrement utilisés, car le nombre de demandes de soutien répondant aux critères de qualité définis a été moins important que prévu, entraînant ainsi une diminution du nombre de projets mis en œuvre.
- ad 75 Revenus des actifs  
Durant l'année sous revue, le compte de placement de la RFA n'a plus été rémunéré par l'Administration fédérale des finances à un taux de 2 à 2,25 % comme en 2008, mais à un taux variant de 1,5 à 1,625 %. Cette baisse du taux d'intérêt a réduit les revenus des intérêts.
- ad 79 Autres revenus  
Les différences de stock dues aux fermetures des réservoirs, les variations des prix de référence et les préparations à base d'éthanol sont comptabilisées dans le présent groupe de comptes. Afin de financer l'assainissement de sites contaminés et une éventuelle démolition des infrastructures superflues et invendables d'Alcosuisse, on a augmenté les provisions de 1,7 million.

## Compte du centre de profit Alcosuisse

CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009
7	Vente d'éthanol	53 912 922	48 746 313
	Autre résultat (analyses, prestations de service)	-3 979 293	-1 954 291
	Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	4 387 577	4 207 874
	Frais de transport à la vente	-2 361 653	-2 148 285
	<b>Total des recettes</b>	<b>51 959 553</b>	<b>48 851 611</b>
3	Charges de marchandises (éthanol)	43 306 363	39 159 532
	<b>Recettes nettes</b>	<b>8 653 190</b>	<b>9 692 079</b>
4	Salaires et prestations sociales	3 438 793	3 593 768
5	Entretien bâtiments, équipements, véhicules	1 204 219	1 562 150
	Eau, énergie, moyens d'exploitation	145 697	176 553
	Coûts administratifs	68 190	110 955
	Autres charges de biens et services	75 009	50 294
	Amortissements	1 761 640	1 748 642
	<b>Charges</b>	<b>6 693 548</b>	<b>7 242 362</b>
	<b>Résultat</b>	<b>1 959 642</b>	<b>2 449 717</b>

## Répartition du bénéfice net

En vertu de l'art. 131 de la Constitution fédérale, le produit net de l'impôt sur les boissons distillées est versé à raison de 90% à la Confédération au profit de l'AVS et de l'AI et à raison de 10% aux

cantons. Ces derniers doivent utiliser ces fonds, qui s'élèvent à 27 008 346 francs en 2009, pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance.

## Répartition du bénéfice net de la RFA

### Parts

	en %	2009 CHF
Confédération	90	243 075 113
Cantons	10	27 008 346
	100	270 083 459

## Part du bénéfice net 2009 de la RFA revenant aux cantons

Cantons	Population	Part du bénéfice net (art. 44 de la loi sur l'alcool)
CHF		
Zurich	1 247 906	4 624 565
Berne	957 197	3 547 238
Lucerne	350 504	1 298 919
Uri	34 777	128 879
Schwyz	128 704	476 959
Obwald	32 427	120 170
Nidwald	37 235	137 988
Glaris	38 183	141 501
Zoug	100 052	370 779
Fribourg	241 706	895 729
Soleure	244 341	905 494
Bâle-Ville	188 079	696 994
Bâle-Campagne	259 374	961 204
Schaffhouse	73 392	271 980
Appenzell Rh.-Ext.	53 504	198 278
Appenzell Rh.-Int.	14 618	54 172
Saint-Gall	452 837	1 678 151
Grisons	187 058	693 211
Argovie	547 493	2 028 932
Thurgovie	228 875	848 179
Tessin	306 846	1 137 128
Vaud	640 657	2 374 185
Valais	272 399	1 009 473
Neuchâtel	167 949	622 395
Genève	413 673	1 533 014
Jura	68 224	252 829
<b>Total</b>	<b>7 288 010</b>	<b>27 008 346</b>

## Investissements et actif immobilisé

La RFA tient un compte des investissements dans lequel elle inscrit les dépenses de plus-value pour les constructions, équipements d'exploitation, véhicules et récipients de transport pour l'alcool. Les investissements sont portés à ce compte à leur valeur d'acquisition, puis amortis dans le compte de résultats selon les principes de l'économie d'entreprise.

Le budget prévoyait des investissements de 2,1 millions, déduction faite du montant de 0,2 million compris dans le crédit supplémentaire du 4 juin 2009 en tant que compensation et représentant la suppression de certains investissements. Dans les faits, les investissements se sont élevés à 1,6 million. L'amortissement de l'ensemble des immobilisations dans le compte de résultats se monte à 2,9 millions (voir poste 59).

### Bilan de la RFA

CHF	31.12.2008	31.12.2009
<b>Actif</b>		
<b>Actif circulant</b>	<b>381 486 064</b>	<b>381 411 267</b>
Liquidités	44 825 448	47 437 280
Compte courant de la Confédération	288 167 580	284 437 017
Créances envers des tiers	30 088 048	31 231 356
Prêts	3 726	–
Actif transitoire	5 708 316	6 180 837
Stocks	12 692 946	12 124 777
<b>Actif immobilisé</b>	<b>15 668 749</b>	<b>14 462 788</b>
Biens d'investissement	15 568 749	14 362 788
Participations dans Alcosuisse SA	100 000	100 000
<b>Total du bilan</b>	<b>397 154 813</b>	<b>395 874 055</b>
<b>Passif</b>		
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>14 153 822</b>	<b>15 953 294</b>
Engagements courants	6 009 704	5 454 639
Passif transitoire	775 232	1 654 802
Provisions	7 368 886	8 843 853
<b>Capital propre</b>	<b>109 837 302</b>	<b>109 837 302</b>
(fonds d'exploitation de la RFA)		
<b>Bénéfice net</b>	<b>273 163 689</b>	<b>270 083 459</b>
Part du bénéfice net revenant à la Confédération	245 847 320	243 075 113
Part du bénéfice net revenant aux cantons	27 316 369	27 008 346
<b>Total du bilan</b>	<b>397 154 813</b>	<b>395 874 055</b>

### Annexe au bilan

- **Liquidités**  
Les liquidités, qui comprennent les fonds du compte courant de la Confédération, ont diminué de 1,1 million en 2009 en raison de la baisse du bénéfice net et de la légère augmentation des créances.
- **Créances envers des tiers**  
Les créances envers la Confédération (AFC, AFD et CFC) s'élèvent à 1,6 million, tandis que le montant des réévaluations atteint 0,7 million.

- **Stocks**  
L'évaluation des stocks d'éthanol se réfère aux prix du marché. Une réserve de 3,5 millions de francs a été constituée pour couvrir les pertes dues à l'entreposage d'éthanol (selon l'ordonnance concernant la gestion financière et le compte de la RFA, art. 3a, al. 2).
- **Participations dans Alcosuisse SA**  
La création d'Alcosuisse SA a permis de protéger le nom du centre de profit. Alcosuisse SA est une société anonyme sans activité. C'est le centre de profit du même nom qui exerce une activité commerciale.

- Engagements courants

Les engagements envers la Confédération (AFD, BLA, CFC, DFAE, OFCL et OFIT) s'élèvent à 2,1 millions, alors que la dette envers la Caisse fédérale de pensions PUBLICA est de 0,3 million. La RFA doit encore honorer d'autres engagements envers les CFF, Swisscom et la Poste.

- Provisions

Afin d'assainir certains sites contaminés et de procéder à une éventuelle démolition des infrastructures superflues et invendables d'Alcosuisse, on a augmenté la provision de 5,8 à 7,5 millions. La provision constituée pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel de la RFA tient désormais compte des primes de fidélité et des soldes d'horaire mobile au 31 décembre 2009. Ainsi, on a dû accroître la provision concernée pour la faire passer de 0,5 à 1 million. S'élevant à 0,7 million, la provision constituée pour couvrir le risque lié aux redevances fiscales en suspens dans le cas des entrepôts fiscaux a été dissoute sur recom-

mandation du Contrôle fédéral des finances (CDF). Un montant de 0,2 million est inscrit au fonds de pension de deux anciennes employées du service de nettoyage qui n'étaient pas assurées auprès de PUBLICA.

- Sûretés fournies par des tiers

Les sûretés (cautionnements, garanties bancaires, cautions en liquide, titres ou bonifications) fournies pour couvrir les redevances fiscales en suspens dans le cas des entrepôts fiscaux et des entrepôts sous scellés s'élèvent à 50,8 millions.

- Valeurs d'assurance

La valeur d'assurance de l'ensemble des immeubles de la RFA se monte à 59,8 millions.

### Révision du compte

Le CDF a révisé le compte 2009 et en recommande l'approbation.



Projet

## **Arrêté fédéral V concernant le compte de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2009**

du # juin 2010

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 71 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du # mars 2010<sup>2</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1**

Le compte de la Régie fédérale des alcools pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 est approuvé.

Le bénéfice net de 270 083 459 francs est réparti comme suit:

- Part de la Confédération pour  
l'AVS/AI 243 075 113 francs
- Part des cantons pour combattre  
les causes et les effets de l'abus de  
substances engendrant la dépendance 27 008 346 francs

### **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

---

1 RS 680

2 Non publié dans la FF